

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

**RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

(VOLUME 2 DE 2 – PARTIES 81 À 136)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

81. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2010, indiquer :
- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille ;
 - b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité ;
 - c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec ;
 - d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
82. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :
- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010 ;
 - b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010 ;
 - c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010 ;
 - d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2010 ;
 - e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2010 ;
 - f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2010 ;
 - g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2010.
83. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.
84. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
85. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2020-2021 ainsi que les prévisions pour 2021-2022.
86. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2016-2017. Fournir les prévisions pour 2021-2022.
87. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2021-2022.
88. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2021-2022.
89. État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.
90. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2020-2021 et les estimations pour 2021-2022.

91. Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2020-2021.
92. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2020-2021 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.
93. Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2020-2021.
94. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2020-2021.
95. Le nombre d'appels reçus en 2020 pour l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.
96. Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2020-2021, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
97. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2020-2021.
98. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2020-2021, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre ? Préciser le montant de l'aide accordée.
99. Depuis 2016-2017, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
100. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2016-2017, par année financière.
101. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2016-2017, par année financière.
102. Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :
 - a) nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année ;
 - b) nombre de demandes refusées, par université, par année ;
 - c) estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.
103. Le 19 janvier 2019, le ministre de l'Éducation dévoilait son plan de match pour trouver des solutions satisfaisantes concernant la compensation et l'encadrement des stages. En lien avec les étapes annoncées par le ministre en janvier dernier :
 - a) état d'avancement des travaux et échéances ;
 - b) la liste des rencontres de travail effectuées en février avec des regroupements étudiants et des dirigeants d'établissements en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour ;
 - c) la liste des consultations des partenaires du marché du travail et des ministères concernés en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour ;

- d) l'analyse complète des données compilées par le Ministère sur l'état de la situation.

104. Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante :

- a. Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.

105. Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2019-2020 et 2020-2021 :

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

106. Pour 2020-2021, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) de premier cycle ;
b) de deuxième cycle ;
c) de troisième cycle.

107. Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2020-2021 :

- a) le recteur ou la rectrice ;
b) le vice-recteur ou la vice-rectrice ;
c) les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s ;
d) le ou la secrétaire général(e) ;
e) les doyens ou les doyennes ;
f) les vice-doyens ou les vice-doyennes.

108. Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2020-2021 :

- a) montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel ;
b) montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

109. Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2020-2021.

110. Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université, par matière d'enseignement pour 2020-2021 :

- a) enseignement au préscolaire et au primaire ;
b) enseignement au secondaire.

111. Nombre d'admission et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2020-2021 :

- a. adaptation scolaire et sociale ;
b. enseignement professionnel ;
c. orientation ;
d. psychoéducation.
e. éducation spécialisée
f. Travail social

112. Détail des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2020-2021.
113. Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.
114. Pour l'année 2020-2021, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
115. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011.
116. Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2014.
117. Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2020-2021.
118. Ventilation pour 2020-2021 et les projections pour 2021-2022, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
119. Concernant les rencontres d'échanges pour la réussite en enseignement supérieur, fournir le calendrier des rencontres de suivi, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès verbaux, les prochaines étapes des travaux et les sommes engendrées pour chacune des rencontres.
120. Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2020-2021. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2021-2022.
121. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2020-2021. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2021-2022.
122. Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2020-2021. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2021-2022.
123. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 15 concernant le développement de l'offre de francisation en ligne, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.
124. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 25 concernant le nombre de diplômés en soins infirmiers et l'augmentation du taux de diplomation de 2 % dans les programmes du domaine des sciences naturelles et du génie, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.
125. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 26 concernant la bonification de l'appui aux centres collégiaux de transfert

des technologies, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

126. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.
127. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.
128. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022 pour les éléments suivants :
- a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec ;
 - c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.
129. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022 pour les éléments suivants :
- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale ;
 - b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
 - c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.
130. Concernant les journées de consultation en santé mentale des étudiants, fournir le calendrier des rencontres de suivi, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès verbaux, les prochaines étapes des travaux et les sommes engendrées pour chacune des rencontres.
131. Concernant la réflexion sur les universités québécoises, fournir la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jours, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.
132. Concernant la bonification du soutien à l'encadrement du 21 août dernier qui prévoit des investissements en soutien matériel, pour l'encadrement pédagogique et pour le soutien psychosocial ; ventiler par établissement les sommes versés pour chacune des catégories.
133. Fournir toute mesure, action et budget octroyé afin d'inclure le thème du racisme dans les programmes de sciences de l'éducation.
134. Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 18 octobre 2018 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.
135. Concernant le eCampus qui est dans l'orientation 2 Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :
- a) les sommes investies,
 - b) liste des membres du comité de co-construction,
 - c) le calendrier et les comptes rendus des rencontres,

- d) les notes produites et
- e) suivis apportés.
- f) État d'avancement des travaux

136. Concernant l'accès à l'information:

- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2020-2021.
- b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2020-2021
- c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2020-2021.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2000, indiquer :

- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

Tableau indiquant le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille et le nombre d'étudiants qui choisissent une spécialité en 2020-2021

| ANNÉE | FACULTÉS | | | | | | | | TOTAL | | |
|-------------|----------|------|------------|------|--------|------|----------|------|-------|------|------------|
| | Laval | | Sherbrooke | | McGill | | Montréal | | Fam. | Spé. | TOTAL |
| | Fam. | Spé. | Fam. | Spé. | Fam. | Spé. | Fam. | Spé. | | | |
| 2000-2001 | 38 | 72 | 38 | 50 | 26 | 62 | 68 | 87 | 170 | 271 | 441 |
| 2001-2002 | 39 | 67 | 36 | 47 | 23 | 56 | 56 | 84 | 154 | 254 | 408 |
| 2002-2003 | 43 | 70 | 41 | 47 | 33 | 54 | 54 | 83 | 171 | 254 | 425 |
| 2003-2004 | 49 | 81 | 49 | 62 | 39 | 66 | 59 | 99 | 196 | 308 | 504 |
| 2004-2005 | 57 | 84 | 46 | 65 | 46 | 68 | 65 | 105 | 214 | 322 | 536 |
| 2005-2006 | 64 | 89 | 57 | 63 | 48 | 77 | 85 | 108 | 254 | 337 | 591 |
| 2006-2007 | 63 | 91 | 58 | 71 | 51 | 85 | 84 | 122 | 256 | 369 | 625 |
| 2007-2008 | 66 | 102 | 57 | 79 | 33 | 90 | 77 | 131 | 233 | 402 | 635 |
| 2008-2009 | 71 | 89 | 72 | 83 | 57 | 98 | 98 | 140 | 298 | 410 | 708 |
| 2009-2010 | 78 | 124 | 73 | 82 | 62 | 104 | 96 | 140 | 309 | 450 | 759 |
| 2010-2011 | 88 | 115 | 75 | 91 | 70 | 112 | 99 | 142 | 332 | 460 | 792 |
| 2011-2012 | 87 | 118 | 82 | 86 | 71 | 112 | 92 | 141 | 332 | 457 | 789 |
| 2012-2013 | 96 | 102 | 80 | 94 | 84 | 110 | 123 | 145 | 383 | 451 | 834 |
| 2013-2014 | 89 | 89 | 71 | 89 | 83 | 105 | 123 | 146 | 366 | 429 | 795 |
| 2014-2015 | 103 | 116 | 96 | 90 | 84 | 93 | 138 | 139 | 421 | 438 | 859 |
| 2015-2016 | 88 | 100 | 99 | 88 | 89 | 100 | 148 | 137 | 424 | 425 | 849 |
| 2016-2017 | 101 | 113 | 102 | 92 | 92 | 98 | 144 | 137 | 439 | 440 | 879 |
| 2017-2018 | 100 | 107 | 101 | 85 | 94 | 89 | 143 | 133 | 438 | 414 | 852 |
| 2018-2019 | 98 | 99 | 97 | 89 | 98 | 90 | 144 | 137 | 437 | 415 | 852 |
| 2019-2020* | 125 | 106 | 108 | 86 | 98 | 88 | 153 | 135 | 484 | 415 | 899 |
| 2020-2021** | 121 | 112 | 99 | 89 | 96 | 94 | 152 | 142 | 468 | 437 | 905 |

* Données partiellement validées

** Données préliminaires

Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 19 mars 2021.

Sous-questions c) et d) :

Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d'entrée en résidence

| Année | FACULTÉS | | | | | | | |
|-------------|----------|------|------------|------|--------|------|----------|------|
| | Laval | | Sherbrooke | | McGill | | Montréal | |
| | QC | HQ | QC | HQ | QC | HQ | QC | HQ |
| 2000-2001 | 107 | n.d. | 87 | n.d. | 54 | n.d. | 155 | n.d. |
| 2001-2002 | 102 | n.d. | 82 | n.d. | 56 | n.d. | 138 | n.d. |
| 2002-2003 | 118 | n.d. | 88 | n.d. | 55 | n.d. | 130 | n.d. |
| 2003-2004 | 124 | 1 | 99 | 2 | 60 | 32 | 152 | 4 |
| 2004-2005 | 130 | 0 | 101 | 0 | 73 | 27 | 152 | 2 |
| 2005-2006 | 145 | 1 | 110 | 3 | 86 | 24 | 169 | 2 |
| 2006-2007 | 149 | 0 | 115 | 0 | 93 | 31 | 187 | 0 |
| 2007-2008 | 155 | 2 | 121 | 8 | 91 | 44 | 190 | 9 |
| 2008-2009 | 138 | 2 | 146 | 15 | 96 | 69 | 218 | 9 |
| 2009-2010 | 186 | 4 | 142 | 11 | 147 | 54 | 225 | 10 |
| 2010-2011 | 191 | 3 | 157 | 9 | 142 | 54 | 237 | 7 |
| 2011-2012 | 196 | 4 | 162 | 8 | 133 | 55 | 226 | 11 |
| 2012-2013 | 186 | 3 | 161 | 7 | 149 | 52 | 253 | 11 |
| 2013-2014 | 167 | 4 | 146 | 7 | 148 | 53 | 256 | 10 |
| 2014-2015 | 203 | 5 | 179 | 9 | 140 | 70 | 265 | 12 |
| 2015-2016 | 169 | 3 | 182 | 11 | 143 | 58 | 274 | 14 |
| 2016-2017 | 198 | 3 | 188 | 10 | 156 | 54 | 265 | 13 |
| 2017-2018 | 197 | 11 | 180 | 3 | 147 | 72 | 258 | 8 |
| 2018-2019 | 185 | 2 | 174 | 2 | 152 | 64 | 267 | 18 |
| 2019-2020* | 223 | 2 | 185 | 11 | 143 | 57 | 276 | 11 |
| 2020-2021** | 223 | 3 | 180 | 9 | 154 | 62 | 277 | 4 |

* Données partiellement validées

** Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 19 mars 2021, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2010;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2010;
- f) Le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2010;
- g) Le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2010.

RÉPONSE
Sous-questions a) b) c)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER). De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2017 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2019):

| | Université Laval | Université de Sherbrooke | Université de Montréal | Université McGill | Total |
|---|------------------|--------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|
| n ^{bre} finissants de la cohorte | 142 | 157 | 323 | 183 | 805 |
| n ^{bre} nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec (%) [*] | 131 (92,3 %) | 129 (82,2 %) | 288 (89,2 %) | 142 (77,6 %) | 690 (85,7 %) |

* Le pourcentage indique la proportion des nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec sur l'ensemble des finissants de la cohorte.

Sous-question d) :

Nombre d'étudiants¹ ayant complété un *fellow*² dans une faculté de médecine québécoise en 2019-2020

| ANNÉE | FACULTÉ | | | | TOTAL |
|------------|-----------------|-----------|-----------------|------------------|-----------------|
| | U. Laval | U. McGill | U. de Montréal | U. de Sherbrooke | |
| 2010-2011 | 8 | 22 | 24 | 2 | 56 |
| 2011-2012 | 14 | 18 | 21 | 3 | 56 |
| 2012-2013 | 7 | 26 | 27 | 6 | 66 |
| 2013-2014 | 10 | 25 | 28 | 13 | 76 |
| 2014-2015 | 8 | 25 | 23 | 13 | 69 |
| 2015-2016 | 10 | 6 | 17 | 9 | 42 |
| 2016-2017 | 9 | 2 | 8 | 10 | 29 |
| 2017-2018 | 6 | 6 | 12 | 0 | 24 |
| 2018-2019 | 2 | 2 | 5 | 6 | 15 |
| 2019-2020 | 11 ³ | 1 | 10 ⁴ | 7 ⁵ | 28 ⁶ |
| 2020-2021* | 5 | 12 | 9 | 2 | 28 ⁷ |

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 19 mars 2021).

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) nombre de DHCEU ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants.

| Années | Nombre de demandes ⁷ | Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste | Nombre de postes vacants ⁸ |
|--------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 2010 | 121 | 41 | 81 |
| 2011 | 104 | 44 | 43 |
| 2012 | 173 | 50 | 56 |

- On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
- Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.
- Incluant deux fellows de 6 mois hors quota.
- Incluant un fellow de 6 mois hors quota.
- Incluant un fellow de 6 mois et une 2e année de fellow, tous les deux hors quota.
- Incluant cinq fellows hors quota : quatre fellows de 6 mois et un fellow de 2e année.
- Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 28. Il a donc implicitement autorisé 2 places hors quota.
- Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retirés du processus.
- Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant l'objectif n'est pas nécessairement de combler tous les postes dans ce contingent car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.

| Années | Nombre de demandes ⁷ | Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste | Nombre de postes vacants ⁸ |
|--------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 2013 | 223 | 52 | 74 |
| 2014 | 273 | 49 | 40 |
| 2015 | 280 | 35 | 63 |
| 2016 | 241 | 33 | 44 |
| 2017 | 126 | 41 | 57 |
| 2018 | 118 | 39 | 65 |
| 2019 | 127 | 36 | 29 |
| 2020* | 179 | 42 | 36 |

* Données préliminaires

Sources : Données fournies par le BCI, 19 mars 2021

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), les droits de scolarité (87,43 \$ par unité en 2020-2021) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MES associées à cette formation.

Les subventions du MES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes qui peuvent s'échelonner sur une période allant jusqu'à 6 ou 7 années. Elles représentent des estimations.

| Formation d'un médecin généraliste | Subventions du MES 2020-2021 (année universitaire) |
|--|---|
| Enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale (200 unités) • Résidences (R1 et R2-104 unités) | 122 000 \$ 22 348 \$ |
| Soutien à l'enseignement et à la recherche | 21 032 \$ |
| Soutien à l'enseignement médical | 12 676 \$ |
| Entretien des terrains et des bâtiments | 10 384 \$ |
| Total | 188 440 \$ |

À partir de 2021-2022, les subventions du MES seront bonifiées pour tenir compte de l'augmentation du contingent en médecine décrété par le gouvernement. Cette bonification est estimée à 2 028 \$ pour l'ensemble de la formation d'un médecin généraliste et portera le total à 190 468 \$.

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), en 2020-2021, chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 14 772 \$ par étudiant. À partir de 2021-2022, une bonification des subventions du MES portera ces coûts estimés à 17 568 \$ par étudiant et par année afin de tenir compte de l'augmentation du contingent en médecine décrété par le gouvernement et de l'obligation par le Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada d'implanter une nouvelle approche par compétence.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

Depuis l'automne 2019, les droits de scolarité sont déréglementés pour les étudiants internationaux en médecine qui ne sont pas exemptés des forfaitaires internationaux. Les étudiants dans cette situation ne sont pas considérés aux fins de financement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), ce qui fait en sorte que le MES n'investit aucun montant pour leur formation.

Pour ces étudiants, les établissements déterminent le niveau des droits de scolarité applicables et conservent ces revenus afin de financer la formation offerte. Toutefois, ces droits doivent être égaux ou supérieurs aux droits de scolarités exigés des Canadiens non-résidents du Québec soumis aux montants forfaitaires.

Dans le cas précis des étudiants internationaux exemptés des forfaitaires internationaux en médecine, le MES considère ces étudiants aux fins de financement, mais, dans le cas d'une exemption partielle, récupère les montants forfaitaires que les étudiants versent aux établissements.

Par exemple, les étudiants français et belges qui, en vertu de leurs ententes respectives en matière de droits de scolarité signées avec le gouvernement du Québec, paient les droits de scolarité de base (87,43 \$ par unité en 2020-2021), ainsi qu'un montant forfaitaire (185,45 \$ par unité en 2020-2021) au 1^{er} cycle et celui-ci est récupéré par le MES. Conformément à l'entente avec ces pays, ce montant forfaitaire n'est pas applicable pour les unités associées à un stage de résidence en médecine.

Pour la formation complète d'un médecin généraliste (200 unités pour la formation initiale et 104 unités pour la résidence obligatoire), le MES octroie à l'établissement des subventions totales estimées à 188 440 \$, selon les paramètres en vigueur en 2020-2021. Dans le cas d'un étudiant partiellement exempté, le MES récupère 37 090 \$ pour la formation initiale en médecine (200 unités * 185,45 \$ par unité). Par conséquent, la subvention nette pour la formation complète d'un médecin généraliste pour un étudiant international est donc de 188 440 \$ dans le cas de l'étudiant totalement exempté (même coût qu'un Québécois) et de 151 350 \$ (188 440 \$ - 37 090 \$) pour celui partiellement exempté, et ce, selon les paramètres en vigueur en 2020-2021.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2020-2021 ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Le Ministère ne verse pas de bourses pour les IPS. C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiantes.

Cependant, le Ministère a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Ce programme prévoit des bourses de maîtrise de 20 000 \$ et des bourses de doctorat de 39 000 \$ pour des cheminements en recherche.

En 2020-2021, le Ministère disposait d'un montant de 1 618 770 \$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2016-2017. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Afin d'améliorer l'offre de services médicaux de première ligne, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne peut jouer un rôle prépondérant. L'objectif du gouvernement est de former 2 000 IPS d'ici 2025.

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère), les droits de scolarité (87,43 \$ par unité en 2020-2021) et d'autres revenus.

Les subventions octroyées aux universités par le Ministère sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

| Formation d'une infirmière praticienne spécialisée | Subventions du MES (\$) 2020-2021 |
|--|--|
| Baccalauréat en sciences infirmières | 36 065 \$ |
| Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) et Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne | 50 039 \$ |
| Total | 86 104 \$ |

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, le Ministère a autorisé le versement de subventions additionnelles relatives aux :

- **Stages des étudiants :**

| | Subvention du MES (\$) 2020-2021 |
|---|---|
| Encadrement clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne | 1 000 000 \$ ⁽¹⁾ |
| Coordination des stages | 1 000 000 \$ |
| Total | 2 000 000 \$ |

Note 1 : subvention estimée

- **Bonification du financement de la formation :**

Un montant de 3 500 000 \$ par an est accordé pour assurer l'offre de formation de qualité dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'inscriptions.

- **Développement de nouvelles spécialités :**

Une somme de 500 000 \$ est prévue pour soutenir les universités dans le développement de programmes qui visent à former des IPS dans de nouvelles spécialités ou pour améliorer les programmes existants.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2021-2022.

RÉPONSE

Le Ministère ne fait pas de prévisions concernant le nombre de diplômés dans ce programme.

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'étudiant doit obtenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières et compléter le programme de maîtrise en sciences infirmières. Par la suite, il doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie.

À titre informatif, selon le portrait de la main-d'œuvre en Soins infirmiers produit le 5 juin 2019 par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Québec comptait 486 IPS au 31 mars 2018.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS).

Selon un sondage effectué auprès des établissements universitaires, pour l'année 2020-2021, le nombre total d'inscriptions à une formation d'IPS était de 285, tandis que pour l'année 2021-2022, la cible prévue est de 312 inscriptions.

| 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 (prévision) | Total |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------------------|--------------|
| 93 | 103 | 234 | 225 | 252 | 285 | 312 | 1504 |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

RÉPONSE**Problématiques quant à l'admission en résidence dans les facultés de médecine**

La situation qui prévaut au Québec ne diffère pas de celle des autres provinces canadiennes. Sur une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020, les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) qui ont déposé des demandes d'admission à un programme de résidence au Québec ont eu un taux de succès légèrement supérieur à ceux qui en ont déposé dans le reste du Canada.

- Le taux d'acceptation des DHCEU qui ont présenté une demande au Québec est environ de 32,5 % (2020) par rapport à une moyenne canadienne de 29,1 % en 2020¹. Le taux de succès des candidats qui postulent au Québec a été de 3 à 10% supérieur au taux moyen au Canada au cours des quatre dernières années.

Mesures mises en place par les facultés de médecine pour faciliter l'intégration des DHCEU

Les facultés de médecine reconnaissent que les DHCEU font face à des défis divers. Elles ont ainsi mis en œuvre des mesures pour favoriser une meilleure intégration et continuent d'améliorer les processus d'admission et d'accompagnement.

Par exemple, elles offrent :

- des stages d'acclimatation aux DHCEU nouvellement admis en résidence;
- des journées d'information, dont un des objectifs est de savoir bien préparer et présenter sa candidature.

Elles ont aussi collaboré aux efforts du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CEDIS) pour que soient offerts :

- des stages de mise à niveau afin de permettre aux candidats d'acquérir des connaissances cliniques suffisantes, de sorte qu'ils puissent maximiser leurs chances d'être acceptés dans un programme de résidence.

¹ Source : CaRMS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2020-2021 et les estimations pour 2021-2022.

RÉPONSE

Les renseignements sont présentés en annexe.

| NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION | | | | | |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Ordre d'enseignement | Au prêt | | À la bourse | | Aide Totale ² (M\$) |
| | Nombre d'étudiants | Montant (M\$) | Nombre d'étudiants | Montant (M\$) | |
| | 2020-2021 ¹ |
| Secondaire professionnel | 20 066 | 55 | 17 436 | 119,4 | 174,4 |
| Collégial préuniversitaire | 8 174 | 24,4 | 6 108 | 28,2 | 52,6 |
| Collégial technique | 22 285 | 83,1 | 17 618 | 119,4 | 202,5 |
| Collégial non subventionné | 2 434 | 20,8 | 88 | 0,6 | 21,4 |
| Universitaire 1 ^{er} cycle | 46 940 | 187,8 | 36 269 | 254,1 | 441,9 |
| Universitaire 2 ^e cycle | 13 204 | 65 | 10 704 | 76,2 | 141,2 |
| Universitaire 3 ^e cycle | 2 091 | 12,2 | 1 523 | 11,9 | 24,1 |
| TOTAL | 115 194 | 448,3 | 89 746 | 609,9 | 1 058,1 |

1. Données partielles pour l'année d'attribution 2020-2021 (de septembre 2020 à août 2021) en date du 28 février 2021.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

Nombre moyen de semaines de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :

- Calcul de l'aide (2020-2021) : 2 semaines

| NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE | | | | |
|--|------------------|-------------------------|--|------------------------|
| Autre programme | Nature de l'aide | Nombre de bénéficiaires | | Aide totale (M\$) |
| | | 2020-2021 ¹ | | 2020-2021 ¹ |
| Programme de remboursement différé ²⁻³ | Non remboursable | 11 131 | | 3 |
| Programme de prêts pour les études à temps partiel | Remboursable | 2 692 | | 5 |
| Programme d'allocation pour des besoins particuliers ⁴ | Non remboursable | 475 | | 7,2 |
| Programme Explore ⁵ | Non remboursable | 0 | | 0 |
| Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes | Non remboursable | 6 | | 0,005 |
| Programme études-travail ⁶ | Non remboursable | n.d. | | n.d. |
| Programme de remise de dette ² | Non remboursable | 1 000 | | 1,9 |
| Programme Odyssée ⁵ | Non remboursable | 79 | | 2,2 |
| TOTAL⁷ | | 15 304 | | 17,1 |

1. Données partielles pour l'année d'attribution 2020-2021 (de septembre 2020 à août 2021) en date du 28 février 2021.

2. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

3. Une correction a été apportée dans la méthode de calcul du montant d'aide totale à partir de l'année d'attribution 2014-2015 alors que la méthode antérieure surestimait les données. Cette correction est à noter s'il y a comparaison avec les années antérieures.

4. Depuis le 1^{er} septembre 2015, les sommes et les responsabilités liées aux frais de Services spécialisés et de Ressources matérielles du volet adultes ont été transférées vers les établissements d'enseignement des réseaux collégial (public et privé subventionné) et universitaire (au Québec). Les sommes et les responsabilités liées aux frais de Ressources matérielles du volet jeunes ont quant à elles été transférées vers les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire publics et privés subventionnés.

5. Ces programmes sont coordonnés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et ne sont plus gérés par l'AFE depuis la création du MEES en automne 2013. Édition 2020 du programme Explore a été annulée à cause de la pandémie.

6. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement. Les montants ne sont pas disponibles pour le moment.

7. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

| DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS | |
|--|---------------------------|
| Nature des dépenses | Montants (M\$) |
| Années financières | 2020-2021 ¹ |
| Bourses consécutives aux prêts | 710,6 |
| Intérêts sur les prêts ² | 79,5 |
| Provision pour mauvaises créances | 6 |
| Autres bourses | 52 |
| TOTAL | 842,1 |

1. Crédits budgétaires 2020-2021

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2020-2021.

RÉPONSE

| NOMBRE, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DES MONTANTS DES PRÊTS ÉCHUS EN 2020-2021 | | |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ORDRE D'ENSEIGNEMENT | Prêts échus en 2020-2021 | |
| | Nombre | Montant ¹ (M\$) |
| Secondaire – formation professionnelle | 14 290 | 77,1 |
| Collégial programmes subventionnés | | |
| Formation préuniversitaire | 4 215 | 20,2 |
| Formation technique | 13 302 | 115,6 |
| Collégial programmes non subventionnés | 1 685 | 21,9 |
| Universitaire | | |
| 1 ^{er} cycle | 21 191 | 265,6 |
| 2 ^e cycle | 8 632 | 134,3 |
| 3 ^e cycle | 1 702 | 41,9 |
| TOTAL | 65 017 | 676,7 |

1. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

| TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'EMPRUNTEUR¹ | |
|---|-------------------------|
| MOIS | Année financière |
| | 2020-2021 |
| Avril | 3,45 % |
| Mai | 2,95 % ² |
| Juin | 2,95 % |
| Juillet | 2,95 % |
| Août | 2,95 % |
| Septembre | 2,95 % |
| Octobre | 2,95 % |
| Novembre | 2,95 % |
| Décembre | 2,95 % |
| Janvier | 2,95 % |
| Février | 2,95 % |
| Mars | 2,95 % |

1. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'emprunteur. Si l'emprunteur se retrouve en situation financière précaire et bénéficie du Programme de remboursement différé, c'est ce même taux qui sera payé par le gouvernement. Si l'emprunteur fait défaut de paiement et que le gouvernement rachète son prêt, c'est aussi ce taux qui sera appliqué.

2. La situation causée par la COVID-19 a entraîné une baisse considérable du taux.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2020-2021 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

RÉPONSE

| NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE¹ EN 2020-2021² ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT³ | |
|---|---------------------------|
| Ordre d'enseignement | Nombre d'étudiants |
| Secondaire professionnel | 288 |
| Collégial préuniversitaire | 23 |
| Collégial technique | 137 |
| Collégial non subventionné | 48 |
| Universitaire 1 ^{er} cycle | 138 |
| Universitaire 2 ^e cycle | 43 |
| Universitaire 3 ^e cycle | 7 |
| TOTAL | 684 |

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données **partielles** pour l'année financière 2020-2021 en date du 28 février 2021.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2020-2021.

RÉPONSE

| TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT¹ MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI EN 2020-2021² | |
|---|---------------------------|
| Ordre d'enseignement | Nombre d'étudiants |
| Secondaire professionnel | 299 |
| Collégial préuniversitaire | 195 |
| Collégial technique | 485 |
| Collégial non subventionné | 77 |
| Universitaire 1 ^{er} cycle | 658 |
| Universitaire 2 ^e cycle | 123 |
| Universitaire 3 ^e cycle | 32 |
| TOTAL | 1 869 |

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données partielles pour l'année d'attribution 2020-2021 en date du 28 février 2021. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2020-2021.

RÉPONSE

| Année de prêt | (M\$) | Données de base du calcul | |
|----------------------|--------------|---|---|
| | | Québec – nombre de personnes 18-24 ans | Coût net par tête par province participante (\$) |
| 2019-2020 | 481,1 | 682 531 | 704,89 |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'appels reçus en 2020 pour l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.

RÉPONSE

| Résultats des lignes étudiantes de l'Aide financière aux études pour l'année 2020-2021 | | | |
|---|-----------------------|---|--------------------------------------|
| Mois | Appels traités | Délai moyen de réponse¹ | Nombre de préposés au travail |
| Avril | 14 334 | 00:50 | 32,2 |
| Mai | 15 087 | 00:43 | 33,2 |
| Juin | 20 419 | 01:06 | 38,3 |
| Juillet | 22 012 | 00:51 | 42 |
| Août | 28 206 | 01:19 | 47,4 |
| Septembre | 25 407 | 01:36 | 37,6 |
| Octobre | 22 273 | 01:11 | 36,3 |
| Novembre | 20 161 | 00:35 | 36,1 |
| Décembre | 18 822 | 00:51 | 36 |
| Janvier | 23 642 | 01:03 | 39,8 |
| Février | 23 955 | 00:55 | 36 |
| Mars | 16 588 | 00:32 | 35,5 |
| Total | 204 132 | 01:00 | 35,9 |

¹ En minutes : secondes

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2020-2021, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

**Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses pour 2020-2021
selon la forme de l'aide**

| Forme de l'aide | 2020-2021 ¹ |
|-------------------------------|------------------------|
| Prêt seulement | 30 726 |
| Bourse seulement ² | 5 278 |
| Prêt et bourse | 84 468 |
| Total | 120 472 |

¹ Données **partielles** pour l'année d'attribution 2020-2021 (de septembre 2020 à août 2021) en date du 28 février 2021. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

² Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE

Veillez-vous référer aux pièces justificatives en annexe.

Le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt.



M. Simon Boucher-Doddridge
Directeur de la planification et des programmes
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 20e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Objet: Paiement compensatoire pour 2019-2020

Monsieur Boucher-Doddridge,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé le ministre de l'Emploi et du Développement social, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitent pas participer au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).

Le paiement compensatoire, correspondant à l'année de prêt débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020, devrait être versé en janvier 2021.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2019-2020, le PCPE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Ainsi, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2019-2020 sont « essentiellement les mêmes » que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE et qu'ils respectent le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*.

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente un tableau énumérant les données exigées dans le cadre du PCPE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1). En outre, ce tableau aidera le PCPE à déterminer si le programme de prêts aux étudiants du Québec a « essentiellement les mêmes » effets que son pendant canadien, une exigence prévue par la LFAFE.

De plus, le PCPE vous saurait gré de lui fournir certains renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité du Québec au paiement compensatoire pour l'année 2020-2021 (paiement devant être versé en janvier 2022). Ainsi, nous vous prions de nous fournir une brève description de chacun des éléments stratégiques pertinents du programme de prêts aux étudiants du Québec dont les effets sont « essentiellement les mêmes » que ceux du programme canadien, tel que prévu au paragraphe 14(7) de la LFAFE. Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex., lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

Pour vous aider dans cet examen, le PCPE a également joint à la présente, un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2). Veuillez noter que ces tableaux ne comprennent que les éléments qui ne sont pas automatiquement inclus dans le calcul du montant compensatoire prévu au paragraphe 14(4) de la LFAFE.

Nous requérons cette information au plus tard le 4 décembre 2020. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Nina Damsbaek, directrice intérimaire, Politique du programme, à nina.damsbaek@hrsdcc.gc.ca ou au 819 576 2972.

Cordialement,

Frankowi
cz, Agata
Digitally signed by
Frankowicz, Agata
Date: 2020.10.26
10:12:47 -04'00'

Agata Frankowicz
Directrice général intérimaire
Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Nina Damsbaek

Pièces jointes : 2

Québec, le 2 décembre 2020

Madame Agata Frankowicz
Directrice générale intérimaire
Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada
140, Promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Objet : Paiement compensatoire pour 2019-2020

Madame la Directrice générale intérimaire,

Vous m'avez écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.

Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2019-2020 (annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le programme canadien de prêts aux étudiants pour 2020-2021 (annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jérémy Trudel au 418 643-6276, poste 6210.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale intérimaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Boucher-Doddridge
Directeur des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours

p. j. 2

c. c. M. Bernard Matte, sous-ministre
M. Martin Baron, directeur général de l'accessibilité financière aux études

**Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2019-2020
(Paragraphe 14(7) du règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)**

| Catégorie | Nombre d'étudiants | Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$) |
|--|---------------------------|--|
| Inscrit à des études postsecondaires | 651 985 | sans objet |
| Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein | 137 313 | 502,5 M\$ |
| Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel | 10 526 | 34 405 470 \$ |
| Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente | sans objet | |
| Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein | 88 806 | 494,3 M\$ |
| Équivalent au supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein | 30 638 | 218,2 |
| Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel | 8 148 | 72 805 609 \$ |
| Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente | 6 340 | 48,6 M\$ |
| Équivalent à la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente | 632 | 7 512 470 \$ |
| Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge | 31 108 | 242,8 M\$ |
| Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge | 6 246 | 57 862 560 \$ |
| Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet | 17 946 | 9 008 993,75 \$ |
| Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet | 2 033 | 20 404 706 \$ |

Données du Ministère et de l'AFE 2019-2020 provisoires en date du 2 novembre 2020.

**Liste des composantes de la LFAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant
« essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2020-2021
(paragraphe 14(7) LFAFE)**

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifient en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|--|---|--|
| <p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p> | <p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p> | <p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, pour les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</i></p> |

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|--|---|--|
| <p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p> | <p>Pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études), les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt.</p> | <p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p>Pendant les six mois qui suivent la fin des études, l'étudiant est responsable du paiement des intérêts, mais peut choisir de les voir capitalisés.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72)</i></p> |

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|--|--|---|
| <p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p> | <p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p> | <p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 27)</i></p> |

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|--|--|--|
| <p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p> | <p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p> | <p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</i></p> |

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|---|--|---|
| <p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel;</p> | <p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE.</p> | <p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46)</i></p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000 \$.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92)</i></p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p)</p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse;</p> | <p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL)• Supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein (AC BEC-TPL)• Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP)• Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP)• Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP)• Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC)• Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC) | <ul style="list-style-type: none">• En 2018-2019, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 601 M\$ en bourses à plus de 108 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (<i>réf. : Loi, art. 18 et.21, Règl., art.54</i>)• Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (<i>réf : Loi, art. 10</i>)• Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. (<i>réf. : Loi, art. 16, règl., art. 27</i>) |
|--|--|---|

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|-------------|-------------|--|
| | | <ul style="list-style-type: none">• Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. <i>(Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)</i>• Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. <i>(réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)</i> |

| Composantes | Description | Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCPE |
|--|--|--|
| <p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 l), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p> | <p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paie une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paie la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p> | <p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p><i>(réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76)</i></p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p> |



Monsieur Pierre Côté
Sous-ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12 rue St-Louis, 2^{ème} étage
Québec, Québec G1R 5L3

Monsieur,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPÉ). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2020, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, s'élève à 481 106 526,06\$. Vous trouverez les détails du calcul annexés à la présente lettre.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCPÉ selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2021. Veuillez prendre note qu'Amélie Simard sera avisée de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (613) 818-7552, ou par courriel à patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Frankowicz,
Agata

Digitally signed by
Frankowicz, Agata
Date: 2021.01.20 21:27:52
-05'00'

Agata Frankowicz
Directrice général p.i.
Programme canadien de prêts aux étudiants

Pièce jointe : 1

c.c. : Amélie Simard- Directrice, Direction de la gestion de caisse et Bureau général de dépôts pour le Québec, Ministère des Finances

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2019-2020
(Janvier 2021)

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2019-2020

Tel que défini dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

| | | |
|---|--|--------------------------|
| Item A | <u>Accords avec les prêteurs</u> | 1 025 207 \$ |
| | <u>Accord avec les fournisseurs de service</u> | 36 846 542 \$ |
| | <u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u> | 41 365 \$ |
| | <u>Programme d'aide au remboursement</u> | 2 854 083 \$ |
| | <u>Décès de l'emprunteur</u> | 16 374 \$ |
| | <u>Incapacité permanente</u> | 348 034 \$ |
| | <u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u> | (457 \$) |
| | <u>Subventions canadiennes pour études</u> | |
| | L'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente | 26 101 007 \$ |
| | <u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u> | |
| | Étudiants à temps plein | 1 186 821 409 \$ |
| | Étudiants à temps plein ayant des personnes à charge | 203 854 561 \$ |
| | Étudiants ayant une invalidité permanente | 133 948 683 \$ |
| | Étudiants à temps partiel | 39 914 001 \$ |
| | Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge | 902 011 \$ |
| | Sous-total | 1 591 541 672 \$ |
| Item B | <u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u> | 206 154 230 \$ |
| | <u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u> | 90 830 007 \$ |
| | <u>Décès de l'emprunteur</u> | 4 633 516 \$ |
| | <u>Incapacité permanente</u> | 2 269 991 \$ |
| | <u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u> | 22 027 931 \$ |
| | <u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u> | 1 674 328 \$ |
| | <u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u> | 258 251 919 \$ |
| Item C | <u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés</u> | (6 042 249 \$) |
| Item D | <u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u> | (190 071 449 \$) |
| | <u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u> | (124 136 783 \$) |
| <hr/> Coût net total du programme pour l'année de prêt 2019-2020 | | 1 898 264 261 \$ |
| Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2019 | | 2 693 009 |
| Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2019-2020 | | 704,89 |
| Nombre estimatif des personnes dans la province non participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2019 | | 682 531 |
| Paiement compensatoire | | 481 106 526,06 \$ |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2020-2021, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par la ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

2020-2021

| Motif de la demande | Nombre de demandes | Avis positifs du Comité | Demandes approuvées par le ou la ministre | Montant alloué (\$) |
|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|--|----------------------------|
| Inadmissibilité aux programmes | 307 | 230 | 230 | 2 032 584 \$ |
| Aide financière insuffisante | 162 | 32 | 32 | 11 445 \$ |
| Total | 469 | 262 | 262 | 2 144 029 \$ |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2016-2017, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

| TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2020-2021 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ¹ | |
|---|---------------------------|
| ORDRE D'ENSEIGNEMENT | NOMBRE D'ÉTUDIANTS |
| Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études non subventionnés) | 54 |
| Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études non subventionnés) | 132 |
| Collégial (programmes d'études privés subventionnés) | 52 |
| Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de prêts seulement) | 24 |
| Extérieur du Québec | 518 |
| TOTAL | 780 |

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2020-2021 (de septembre 2019 à août 2020) en date du 28 février 2021.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2016-2017, par année financière.

RÉPONSE

| TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT¹ EN 2020-2021² | | | |
|--|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Ordre d'enseignement | Montant des prêts (M\$) | Montant des bourses (M\$) | Montant d'aide totale (M\$) |
| Secondaire professionnel | 3,34 | 1,4 | 4,74 |
| Collégial préuniversitaire | 1,61 | 0,45 | 2,06 |
| Collégial technique | 4,38 | 1,71 | 6,09 |
| Collégial non subventionné | 0,8 | 0 | 0,8 |
| Universitaire 1 ^{er} cycle | 7,47 | 1,98 | 9,45 |
| Universitaire 2 ^e cycle | 1,19 | 0,48 | 1,67 |
| Universitaire 3 ^e cycle | 0,38 | 0,11 | 0,48 |
| TOTAL | 19,17 | 6,13 | 25,3³ |

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2020-2021 en date du 28 février 2021. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2016-2017, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°94 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :

- a) nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année;
- b) nombre de demandes refusées, par université, par année;
- c) estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.

RÉPONSE**Sous-question a)**

Le Ministère ne reçoit pas les demandes des universités. Les bourses sont réparties selon la règle budgétaire 2.1.9, soit selon les besoins réels de chaque établissement, à la réception de la reddition de comptes annuelle. En 2017-2018, 216 bourses de 25 000 \$ et 88 demi-bourses de 12 500 \$ ont été attribuées par les universités et en 2018-2019, c'était 186 bourses de 25 000 \$ et 38 demi-bourses de 12 500 \$. Enfin, en 2019-2020, 195 bourses et 34 demi-bourses ont été attribuées.

| | Bourses attribuées par les universités pour les internats en psychologie | | | | | |
|---------------------------------------|---|---------------------|------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| | 2017-2018 | | 2018-2019 | | 2019-2020 | |
| | Bourses | Demi-bourses | Bourses | Demi-bourses | Bourses | Demi-bourses |
| Université McGill | 7 | 1 | 12 | 4 | 5 | 8 |
| Université Laval | 45 | 5 | 33 | 1 | 48 | 0 |
| Université de Montréal | 26 | 29 | 24 | 21 | 35 | 17 |
| Université de Sherbrooke | 40 | 18 | 25 | 1 | 22 | 0 |
| Université Concordia | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Université du Québec à Trois-Rivières | 23 | 1 | 33 | 0 | 30 | 0 |
| Université du Québec à Chicoutimi | 13 | 0 | 8 | 0 | 11 | 0 |
| Université du Québec en Outaouais | 5 | 0 | 8 | 0 | 4 | 0 |
| Université du Québec à Montréal | 56 | 34 | 43 | 11 | 40 | 9 |
| Total | 216 | 88 | 186 | 38 | 195 | 34 |

Sous-question b)

Comme indiqué à la règle budgétaire 2.1.9, il revient aux universités de veiller à l'admissibilité des étudiants. L'admissibilité repose sur des critères concernant notamment les milieux d'internat retenus par l'université et les services offerts par ceux-ci. Les universités peuvent également déterminer tout autre critère d'admissibilité qu'elles jugent approprié. Dans la reddition de comptes annuelle, les établissements d'enseignement universitaires détaillent l'utilisation des sommes qui leur ont été allouées. Depuis le début du programme, tout étudiant qui répondait aux critères d'admissibilité a reçu une bourse.

Sous-question c)

Au printemps 2020, les universités ont fait parvenir au Ministère leur prévision du nombre de bourses pour l'année 2020-2021. Le Ministère ne peut toutefois pas se prononcer pour les années subséquentes. Une évaluation du programme de bourses pour les internats en psychologie est actuellement amorcée avec les partenaires pour l'actualisation du programme.

En raison de la COVID-19, il a été convenu avec l'ensemble des partenaires du programme (les universités, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la FIDEP) que pour l'année 2020-2021, le programme serait reconduit comme en 2019-2020 et que les travaux d'actualisation se poursuivraient au cours de la prochaine année pour convenir d'une formule améliorée, s'il y a lieu. En date du 28 février 2021, le MES et le MSSS étudient diverses possibilités, incluant celle visant à reconduire le statu quo pour une année supplémentaire et poursuivre leur travail d'actualisation du programme.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 19 janvier 2019, le ministre de l'Éducation dévoilait son plan de match pour trouver des solutions satisfaisantes concernant la compensation et l'encadrement des stages. En lien avec les étapes annoncées par le ministre en janvier dernier :

- a) l'état d'avancement des travaux et échéances ;
- b) la liste des rencontres de travail effectuées en février avec des regroupements étudiants et des dirigeants d'établissements en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour ;
- c) la liste des consultations des partenaires du marché du travail et des ministères concernés en indiquant la date, l'organisation et les personnes rencontrées, le lieu de la rencontre et l'ordre du jour ;
- d) l'analyse complète des données compilées par le Ministère sur l'état de la situation.

RÉPONSE**Sous-question a)**

En date du 16 mars 2021, les travaux du ministère de l'Enseignement supérieur à propos de la compensation et de l'encadrement des stages étudiants sont terminés. Les principales activités accomplies peuvent être résumées comme suit :

- la documentation de la valeur des stages dans le parcours scolaire des étudiants et des conditions à réunir pour en garantir la qualité de même que de la situation quant à la compensation financière des stagiaires, à l'encadrement des stages et aux protections offertes aux stagiaires;
- l'analyse et la synthèse de tous les éléments documentés;
- l'analyse et la synthèse des données de l'inventaire des stages offerts en formation professionnelle, en formation technique et à l'enseignement universitaire;
- la formulation de pistes de solutions à envisager sur le plan de la compensation et de l'encadrement des stages;
- la tenue d'une rencontre, le 27 mars 2019, avec les partenaires du marché du travail;
- la tenue de plusieurs rencontres, de l'automne 2018 au printemps 2019, avec les regroupements étudiants, avec les dirigeants d'établissement d'enseignement collégial et universitaire et avec les ministères concernés;
- la proposition, par le ministre, de solutions au sujet des stages étudiants le 18 juin 2019.

Sous-question b)Regroupements étudiants

Le Ministère a tenu trois rencontres d'échange avec des regroupements étudiants, soit le 13 décembre 2018, le 19 février 2019 et le 1^{er} avril 2019. Les trois rencontres se sont déroulées en présence ou par visioconférence dans les bureaux du Ministère, à Montréal et à Québec.

L'objectif des rencontres consistait à échanger sur les trois volets des travaux du Ministère concernant les stages étudiants (compensation des stagiaires, encadrement des stages et protections offertes aux stagiaires) et sur les travaux menés par les regroupements étudiants sur la question des stages.

Des représentants des organisations suivantes étaient présents à l'une ou l'autre des rencontres d'échange :

- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- Union étudiante du Québec (UEQ)
- Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
- Association pour la voix étudiante au Québec (AVEQ)
- Coalition montréalaise pour la rémunération des stages
- Coalition laurentienne pour la rémunération des stages
- Coalition sherbrookoise pour la rémunération des stages
- Comité unitaire sur le travail étudiant (CUTE) de la région de Québec

- Comité pour la rémunération des internats et des stages (CRIS) de l'Outaouais
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Dirigeants d'établissements d'enseignement

Des rencontres d'échange entre le Ministère et les dirigeants d'établissements d'enseignement collégial et universitaire ont eu lieu le 19 décembre 2018, le 17 janvier 2019, le 4 mars 2019 et le 4 avril 2019. Elles se sont déroulées par visioconférence ou par conférence téléphonique.

Des représentants des organisations suivantes étaient présents aux rencontres :

- Fédération des cégeps
- Association des collèges privés du Québec
- Bureau de coopération interuniversitaire
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Sous-question c)

Consultation des partenaires du marché du travail

Les membres de la Commission des partenaires du marché du travail ont été consultés le 27 mars 2019 à Montréal.

L'objectif de la consultation consistait à discuter des pistes de solutions envisagées quant à la compensation et à l'encadrement des stages étudiants.

Consultation des ministères concernés

Des rencontres interministérielles sur les stages ont eu lieu afin de soulever des enjeux, dégager des constats et proposer des recommandations aux organisations concernées par la gestion des stages, tout particulièrement sur la question de la compensation des stagiaires.

Quatre rencontres ont eu lieu, soit le 14 novembre 2018, le 17 janvier 2019, le 11 mars 2019 et le 17 avril 2019, dans les bureaux du Ministère à Québec.

Le groupe de travail interministériel sur les stages réunissait des représentants des ministères suivants :

- ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)
- ministère des Finances (MFQ)
- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)
- Secrétariat à la condition féminine (SCF)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Sous-question d)

Un résumé de l'analyse complète des données compilées par le MEES sur l'état de la situation des stages étudiants est présenté dans le document intitulé *Stages étudiants – Portrait, enjeux et pistes de solutions*, qui est disponible dans le site Web du Ministère à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/stages-etudiants/>. Cette analyse a servi à étayer les solutions proposées par le ministre.

Les solutions visent à répondre aux enjeux de persévérance et de réussite scolaires, d'accessibilité aux études et de qualité de l'expérience des étudiants en stage. Elles sont décrites dans le site Web du MEES. Pour l'essentiel, elles consistent à :

- élaborer un guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement en vue de la rédaction de conventions de stage;
- bonifier le Programme de prêts et bourses;
- créer un programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Au total, les solutions proposées représentent une somme de 31,2 M\$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Veillez fournir l'information suivante :

- a) Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.

RÉPONSE

Pour la première année d'opération du programme, en date du 28 février 2021, il y avait un total de 11 729 dossiers acceptés répartis de la façon suivante :

| Ordre d'enseignement | Demandes acceptées¹ | Confirmation de réussite reçue² |
|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| Universitaire | 6 133 | 5 977 |
| Collégial | 4 704 | 4 515 |
| Formation professionnelle | 892 | 838 |

1 : Nombre de bénéficiaires ayant reçu minimalement le premier versement de la bourse

2 : Nombre de bénéficiaires ayant reçu le 2e versement.

| Programmes - Universitaire | Demandes acceptées |
|---|---------------------------|
| Baccalauréat en enseignement | 2 799 |
| Baccalauréat en sciences infirmières | 1 871 |
| Baccalauréat en travail social / service social | 791 |
| Maîtrise en psychoéducation | 312 |
| Maîtrise en travail social / service social | 103 |
| Maîtrise en enseignement | 85 |
| Maîtrise en orthopédagogie | 26 |
| Maîtrise en orthophonie | 135 |
| Baccalauréat en pratique sage-femme | 13 |

| Programmes - Collégial | Demandes acceptées |
|------------------------------------|---------------------------|
| Soins infirmiers | 2 282 |
| Techniques d'éducation spécialisée | 1 276 |
| Techniques de travail social | 479 |
| Techniques d'éducation à l'enfance | 513 |
| Techniques d'inhalothérapie | 154 |

| Programmes – Formations professionnelles | Demandes acceptées |
|---|---------------------------|
| Santé, assistance et soins infirmiers | 511 |
| Assistance à la personne en établissement et à domicile | 379 |

Un montant total de 31,7 M\$ a été versé au 28 février 2021.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre de bénéficiaires du Programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2019-2020 et 2020-2021.

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

RÉPONSE

| Nombre de bénéficiaires du Programme ayant subi une diminution de leur prestation potentielle en raison d'une pension alimentaire reçue | | | |
|--|--------------------------------|---|--|
| Année d'attribution | Nombre de bénéficiaires | Montant total de pension alimentaire considéré avant l'exemption | Coût pour l'abolition de la pension |
| 2020-2021¹ | 623 | 5,3 M\$ | 1,65 M\$ |

¹ Données **partielles** pour l'année d'attribution 2020-2021 (de septembre 2020 à août 2021) en date du 28 février 2021. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, la comparaison avec les années antérieures comporte un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2020-2021, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) de premier cycle;
- b) de deuxième cycle;
- c) de troisième cycle.

RÉPONSE

Le coût de formation assumé par le gouvernement est composé essentiellement du financement accordé pour les fonctions enseignement, soutien à l'enseignement et à la recherche et entretien des terrains et des bâtiments.

- a) Au premier cycle, le financement accordé par le Ministère est basé sur le volume des activités et non sur les programmes. Nous avons posé les hypothèses suivantes :
- la durée de la formation est de 90 crédits,
 - l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2020--2021, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des 13 familles de financement.

| | Familles de financement | 1^{er} cycle (\$) |
|----|--|----------------------------------|
| 30 | Médecine vétérinaire | 166 793 |
| 31 | Agriculture, foresterie et médecine dentaire | 103 941 |
| 32 | Médecine, optométrie et santé des populations | 65 801 |
| 33 | Beaux-arts | 61 611 |
| 34 | Sciences pures | 33 462 |
| 35 | Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques | 33 462 |
| 36 | Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines | 33 462 |
| 37 | Génie et informatique | 33 462 |
| 38 | Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres | 25 727 |
| 39 | Administration | 25 727 |
| 40 | Psychologie | 21 644 |
| 41 | Activités non associées à une discipline | 21 644 |

b) Au deuxième cycle, seulement le tiers des activités sont financées sur la base des programmes. Le Ministère pose les hypothèses suivantes :

- la durée de la formation est de 45 crédits,
- l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2020-2021, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (45 crédits), pour chacune des 13 familles de financement.

| Familles de financement | | 2 ^e cycle (\$) |
|-------------------------|--|---------------------------|
| 30 | Médecine vétérinaire | 55 462 |
| 31 | Agriculture, foresterie et médecine dentaire | 55 462 |
| 32 | Médecine, optométrie et santé des populations | 55 462 |
| 33 | Beaux-arts | 33 653 |
| 34 | Sciences pures | 55 462 |
| 35 | Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques | 33 653 |
| 36 | Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines | 18 611 |
| 37 | Génie et informatique | 18 611 |
| 38 | Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres | 33 653 |
| 39 | Administration | 18 611 |
| 40 | Psychologie | 18 611 |
| 41 | Activités non associées à une discipline | 10 822 |
| 42 | Médecins résidents | 15 120 |

c) Au troisième cycle, la presque totalité des activités est financée sur la base des programmes. Nous avons posé les hypothèses suivantes :

- la durée de la formation est de 90 crédits,
- l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2020-2021, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des 13 familles de financement.

| Familles de financement | | 3 ^e cycle (\$) |
|-------------------------|--|---------------------------|
| 30 | Médecine vétérinaire | 145 735 |
| 31 | Agriculture, foresterie et médecine dentaire | 145 735 |
| 32 | Médecine, optométrie et santé des populations | 145 735 |
| 33 | Beaux-arts | 145 735 |
| 34 | Sciences pures | 145 735 |
| 35 | Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques | 145 735 |
| 36 | Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines | 145 735 |
| 37 | Génie et informatique | 145 735 |
| 38 | Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres | 145 735 |
| 39 | Administration | 145 735 |
| 40 | Psychologie | 103 189 |
| 41 | Activités non associées à une discipline | 21 644 |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2020-2021:

- a. le recteur ou la rectrice;
- b. le vice-recteur ou de la vice-rectrice;
- c. les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s;
- d. le ou la secrétaire général(e);
- e. les doyens ou les doyennes;
- f. les vice-doyens ou les vice-doyennes.

RÉPONSE

L'information demandée pour l'année universitaire 2020-2021 n'est pas disponible.

Elle sera présentée dans les états du traitement des membres du personnel de direction des universités qui seront déposés à l'automne 2021 à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1).

Pour l'année universitaire 2019-2020, le salaire de base octroyé aux :

- recteurs, aux vice-recteurs, ainsi qu'aux secrétaires généraux est présenté à l'Annexe 1; et
- vice-recteurs adjoints, ainsi qu'aux doyens est présenté à l'Annexe 2.

Ces deux tableaux répondent également au questionnement concernant la rémunération additionnelle imposable reçue en supplément du salaire de base annuel pour 2019-2020.

Par ailleurs, le Ministère ne dispose pas d'information spécifique sur le salaire annuel de base des vice-doyens. Cette information n'est pas requise en vertu de la Loi.

TABLEAU 1 - Salaires de base et autres éléments de rémunération du personnel de direction supérieure des universités du Québec

Recteurs ou principaux, vice-recteurs ou vice-principaux et secrétaires généraux, année universitaire 2019-2020 (en dollars)

| Établissement universitaire | Chefs d'établissement | | | Secrétaires généraux | | | Vice-recteurs | | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------|---------|----------------------|-------------------------------|---------|-----------------|---------|-------------------------------|---------|---------|---------|
| | Salaire de base | Autres éléments du traitement | Total | Salaire de base | Autres éléments du traitement | Total | Salaire de base | | Autres éléments du traitement | | Total | |
| | | | | | | | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum |
| Université Bishop's | 298 698 | 18 068 | 316 766 | 149 755 | 3 170 | 152 925 | 156 953 | 182 210 | 3 296 | 4 332 | 161 285 | 185 506 |
| Université Concordia | 424 423 | 48 084 | 472 507 | 267 153 | 20 695 | 287 848 | 112 147 | 320 289 | 1 901 | 115 897 | 157 940 | 365 602 |
| Université Laval | 337 620 | 2 129 | 339 749 | 183 600 | 1 445 | 185 045 | 209 100 | 274 437 | 105 | 5 332 | 209 205 | 276 370 |
| Université McGill | 465 313 | 91 181 | 556 494 | 192 301 | 2 422 | 194 723 | 245 140 | 502 775 | 1 140 | 82 790 | 246 511 | 505 197 |
| Université de Montréal | 442 635 | 12 396 | 455 031 | 223 281 | 2 657 | 225 938 | 271 761 | 271 761 | 567 | 2 816 | 272 328 | 274 577 |
| HEC Montréal | 313 979 | 18 496 | 332 475 | 277 142 | 9 595 | 286 737 | - | 221 160 | - | 15 090 | - | 236 250 |
| École Polytechnique de Montréal | 262 140 | 19 219 | 281 359 | 195 180 | 5 958 | 201 138 | 228 519 | 242 907 | 1 418 | 4 219 | 232 738 | 244 325 |
| Université de Sherbrooke | 320 490 | 3 605 | 324 095 | 262 375 | 2 380 | 264 755 | 201 796 | 265 000 | 207 | 3 530 | 203 666 | 265 207 |
| Université du Québec - siège social | 223 118 | 7 759 | 230 877 | 196 870 | 589 | 197 459 | 129 116 | 174 992 | 527 | 4 427 | 133 543 | 179 051 |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue | 197 303 | 4 013 | 201 316 | 157 490 | 3 526 | 161 016 | 157 490 | 157 490 | 3 526 | 5 086 | 161 016 | 162 576 |
| Université du Québec à Chicoutimi | 210 212 | 7 446 | 217 658 | 138 913 | - | 138 913 | 178 052 | 178 052 | 4 307 | 10 382 | 178 052 | 188 434 |
| Université du Québec à Montréal | 230 091 | 4 543 | 234 634 | 175 000 | 4 655 | 179 655 | 178 000 | 187 025 | 789 | 9 005 | 180 497 | 193 266 |
| Université du Québec en Outaouais | 207 456 | 249 | 207 705 | 170 684 | 5 508 | 176 192 | 170 684 | 170 684 | 2 670 | 5 907 | 173 354 | 176 591 |
| Université du Québec à Rimouski | 210 212 | 3 926 | 214 138 | 126 543 | 4 913 | 131 456 | 156 628 | 168 164 | 747 | 3 901 | 160 529 | 171 884 |
| Université du Québec à Trois-Rivières | 210 212 | 13 909 | 224 121 | 165 091 | 9 861 | 174 952 | 177 137 | 177 137 | 6 215 | 7 617 | 183 352 | 184 754 |
| Institut national de la recherche scientifique | 210 212 | 14 882 | 225 094 | 190 764 | 8 345 | 199 109 | 188 425 | 190 764 | 4 374 | 20 060 | 195 138 | 208 485 |
| École nationale d'administration publique | 197 303 | 3 890 | 201 193 | 157 494 | 1 201 | 158 695 | 123 313 | 157 494 | 7 766 | 14 778 | 138 091 | 165 260 |
| École de technologie supérieure | 210 212 | 68 063 | 278 275 | 189 191 | 6 057 | 195 248 | 151 562 | 189 191 | 3 313 | 7 602 | 154 875 | 196 793 |
| Télé-université | 191 790 | 574 | 192 364 | 157 494 | 5 991 | 163 485 | 139 651 | 156 795 | 685 | 6 615 | 141 759 | 160 585 |

Source : États du traitement 2019-2020 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Tableau 2 - Salaires de base et de la valeur des autres éléments du traitement du personnel de direction supérieure des universités du Québec
Vice-recteurs ou vice-principaux adjoints ou associés et doyens, année universitaire 2019-2020 (en dollars)

| Établissement universitaire | Vice-recteurs, associés et adjoints | | | | | | Doyens ou l'équivalent | | | | | |
|--|-------------------------------------|---------|-------------------------------|---------|---------|---------|------------------------|---------|-------------------------------|---------|---------|---------|
| | Salaires de base | | Autres éléments du traitement | | Total | | Salaires de base | | Autres éléments du traitement | | Total | |
| | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum | Minimum | Maximum |
| Université Bishop's | 141 709 | 156 060 | 3 188 | 3 243 | 144 896 | 159 303 | 118 763 | 159 772 | 1 052 | 3 221 | 121 819 | 162 993 |
| Université Concordia | 144 193 | 239 135 | 770 | 60 071 | 181 835 | 244 663 | 178 853 | 311 668 | 1 793 | 63 410 | 184 436 | 375 078 |
| Université Laval | 180 030 | 180 030 | 222 | 16 465 | 180 252 | 196 495 | 147 454 | 278 282 | 1 074 | 38 779 | 148 819 | 280 438 |
| Université McGill | 176 782 | 261 885 | 0 | 17 538 | 176 782 | 263 291 | 169 101 | 434 828 | 399 | 25 974 | 171 525 | 437 250 |
| Université de Montréal | 195 442 | 223 281 | 1 449 | 3 764 | 196 891 | 227 045 | 179 737 | 271 761 | 14 | 93 919 | 180 939 | 365 680 |
| HEC Montréal | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| École Polytechnique de Montréal | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Université de Sherbrooke | 157 399 | 165 305 | 405 | 16 524 | 157 804 | 181 829 | 161 435 | 219 304 | 653 | 3 380 | 162 633 | 222 369 |
| Université du Québec - siège social | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue | s.o. | 149 793 | s.o. | 3 835 | s.o. | 153 628 | 145 651 | 145 651 | 638 | 11 225 | 146 289 | 156 876 |
| Université du Québec à Chicoutimi | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 163 453 | 163 453 | 1 136 | 4 079 | 164 589 | 167 532 |
| Université du Québec à Montréal | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 170 953 | 177 095 | 219 | 161 295 | 171 709 | 335 319 |
| Université du Québec en Outaouais | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 136 997 | 155 282 | 2 732 | 4 176 | 139 729 | 159 151 |
| Université du Québec à Rimouski | s.o. | 153 616 | s.o. | 2 547 | s.o. | 156 163 | 120 866 | 159 756 | 52 | 3 527 | 122 135 | 161 953 |
| Université du Québec à Trois-Rivières | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 145 722 | 163 727 | 80 | 15 522 | 145 802 | 179 249 |
| Institut national de la recherche scientifique | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| École nationale d'administration publique | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| École de technologie supérieure | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 153 235 | 157 108 | 3 650 | 23 620 | 156 885 | 180 728 |
| Télé-université | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |

Source : États du traitement 2019-2020 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2020-2021 :

- a) montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel;
- b) montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

RÉPONSE

L'information pour 2020-2021 n'est pas disponible. Les données présentées sont pour 2019-2020.

a) Rémunération additionnelle

En vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, les universités doivent transmettre annuellement à la ministre un état du traitement de leur personnel de direction, afin qu'il puisse le déposer à l'Assemblée nationale. Toutefois, la Loi n'exige pas qu'on y dévoile le détail de la valeur pécuniaire des « autres éléments du traitement imposable ». Aussi, ces éléments peuvent comprendre, entre autres, une rémunération additionnelle.

Dans certains cas, des notes à l'état du traitement indiquent la nature de ces éléments : prime de fonction, assurances, allocations imposables, paiements des vacances au départ, etc. À cet égard, seules l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais ont fait état dans les notes jointes à leur état du traitement 2019-2020 de paiements des vacances au départ, respectivement de 4 658 \$ et de 49 255 \$ versés à une personne occupant une fonction de vice-recteur adjoint et à une autre exerçant la fonction de recteur.

Aucun autre état du traitement 2019-2020 transmis par les universités ne fait état de primes, bonis ou suppléments accordés en fonction du rendement. Une présentation sommaire des données pertinentes (salaires de base et aux autres éléments de rémunération imposables) est fournie à la question n° 107 Annexe 1 et n° 107 Annexe 2 des questions particulières de l'Opposition officielle.

b) Détails sur les comptes de dépenses

Le Ministère ne dispose pas de données détaillées sur les comptes de dépenses des recteurs, des vice-recteurs et des doyens. Cependant, la somme des allocations et des frais remboursés est disponible dans les états du traitement déposés à l'Assemblée nationale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2020-2021.

RÉPONSE

Dans le milieu universitaire, il existe deux types de fondations :

- les fondations universitaires, constituées en vertu de la Loi sur les fondations universitaires;
- les fondations des universités qui sont des entités juridiques distinctes des universités.

Les soldes de fonds ainsi que le montant des dons perçus par les fondations pour l'année 2019-2020 sont les suivants :

FONDATIONS UNIVERSITAIRES

Solde de fonds et dons (en \$) reçus par les fondations universitaires pour l'année 2019-2020 :

| Nom de la fondation | Solde de fonds 2019-2020 | Dons 2019-2020 | Date de fin d'exercice |
|--|-----------------------------|-------------------|---------------------------|
| Fondation universitaire de l'Université de Concordia | Inactive | Inactive | - |
| Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal ¹ | Dissoute | Dissoute | |
| Fondation universitaire de l'Institut royal pour l'avancement des sciences (Université McGill) | 8 057 | - | 31 mai 2020 |
| Fondation universitaire de l'Université de Montréal | 17 369 | - | 31 mai 2020 |
| Fondation universitaire de l'UQAM | Inactive | Inactive | - |

¹ Sur décision du Conseil des ministres (décret 465-2020), le gouvernement a procédé à la dissolution de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) le 22 avril 2020.

FONDACTIONS DES UNIVERSITÉS

Soldes de fonds et dons (en \$) reçus par les fondations des universités pour l'année 2019-2020

| Nom de la fondation | Solde de fonds 2019-2020 | Dons (Revenus) ¹ 2019-2020 | Date de fin d'exercice |
|---|-----------------------------|--|---------------------------|
| La Fondation de l'Université Laval | 189 338 170 | 20 854 976 | 30 avril 2020 |
| Université de Montréal ² | N/A | N/A | - |
| Fondation HEC Montréal | 44 403 752 | 6 197 574 | 31 décembre 2019 |
| Fondation de Polytechnique | 35 109 275 | 4 931 624 | 30 avril 2020 |
| La Fondation de l'Université de Sherbrooke | 81 335 896 | 11 034 241 | 30 avril 2020 |
| Université McGill ² | N/A | N/A | - |
| La Fondation de l'Université Concordia | 281 874 332 | - | 30 avril 2020 |
| Fondation de l'Université Bishop's | 65 751 792 | 4 411 676 | 30 avril 2020 |
| Universités du Québec³ | | | |
| Fondation de l'Université du Québec à Montréal | 30 315 837 | 7 945 781 | 30 avril 2020 |
| Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières | 17 537 131 | 3 144 693 | 30 avril 2020 |
| Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc. | 17 527 143 | 1 020 000 | 31 décembre 2019 |
| Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc. | 10 381 733 | 2 217 894 | 31 décembre 2019 |
| Fondation de l'Université du Québec en Outaouais | 8 288 500 | 617 824 | 31 mai 2020 |
| Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc. | 17 779 080 | 1 872 929 | 30 avril 2020 |
| Fondation Armand-Frappier de l'INRS | 8 969 078 | 1 096 427 | 30 avril 2020 |
| L'École de technologie supérieure ⁴ | N/A | N/A | - |
| Fondation de l'Université du Québec | 7 656 167 | 229 119 | 30 avril 2020 |

1. N'inclut pas les autres revenus, tels que, les dons provenant de l'Université, les amortissements des apports reportés, les produits de placements, les produits des stationnements, les produits locatifs et les gains sur taux de change.
2. L'Université n'a pas de fondation. Mais une fondation universitaire existe.
3. L'Université du Québec (siège social), l'École nationale d'administration publique et la Télé-Université n'ont pas de fondations. Elles reçoivent les dons de la Fondation de l'Université du Québec.
4. L'Université n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés dans les différents fonds de l'Université en fonction de l'affectation des dons par l'apporteur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université et par matière d'enseignement pour 2020-2021 :

- a) enseignement au préscolaire et au primaire;
- b) enseignement au secondaire.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires. Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2019-2020 est disponible et ventilé par université et composante de programme.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université et selon la composante du programme, sont disponibles pour l'année civile 2019.

Les données sur les inscriptions et les sanctions sont présentées à l'Annexe 1.

Sanctions universitaires délivrées dans les programmes en enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, type de diplôme octroyé est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2019

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2020.

| Établissement/ Type de diplôme / Composante de programmes | Diplômes 2019 |
|---|---------------|
| Université Bishop's (981000) | 66 |
| Baccalauréat | 66 |
| BIOLOGY MINOR (BAMINBIO) | 1 |
| DOUBLE MAJOR FINE ARTS AND SECONDARY ED (BAMAJEFI) | 1 |
| DOUBLE MAJOR FRENCH SECONDARY EDUCATION (BAMAJEFR) | 1 |
| DOUBLE MAJOR MUSIC AND SECONDARY EDUC (BAMAJEMU) | 3 |
| DOUBLE MAJOR SOCIAL STUDIES SEC ED (BAMAJESO) | 3 |
| ENGLISH LITERATURE MINOR (BAMINENL) | 1 |
| HISPANIC STUDIES MINOR (BAMINHSP) | 1 |
| HISTORY MINOR (BAMINHIS) | 2 |
| JAPANESE STUDIES MINOR (BAMINJSE) | 1 |
| PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI) | 20 |
| SECONDARY EDUCATION (BEDCONSEC) | 29 |
| TEACHING ENGLISH SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINTSL) | 3 |
| Université Concordia (980000) | 76 |
| Baccalauréat | 66 |
| SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD & ELEMENT ED (ECEEBASP) | 22 |
| SPECIALZTN TEACHING ENGL AS A SECOND LANG (TESOBEDSP) | 44 |
| Maîtrise | 10 |
| COURSE BAS ART ED (B COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U) | 6 |
| COURSE BAS TEACHING MATH (B PROJECT OPT) (MATHMTM4F) | 1 |
| THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A) | 3 |
| Université de Montréal (976000) | 540 |
| Baccalauréat | 470 |
| ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ(BACCALAURÉAT) (182210) | 39 |
| ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182010) | 112 |
| ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182019) | 87 |
| ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185710) | 77 |
| ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185719) | 39 |
| ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL.(BACCALAURÉAT) (183518) | 8 |
| ENS. FRANÇAIS AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183515) | 39 |
| ENS. FRANÇAIS LANGUE 2(BACCALAURÉAT) (182110) | 23 |
| ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183412) | 15 |
| ENS. SC. ET TECHNO AU SEC.(BACCALAURÉAT) (182810) | 9 |
| ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC.(BACCALAURÉAT) (184110) | 22 |
| Maîtrise | 70 |
| ÉDUCATION: ENS. AU SECONDAIRE(MAÎTRISE) (281113A) | 33 |
| ÉDUCATION: ORTHOPÉDAGOGIE(MAÎTRISE) (285513A) | 37 |
| Université de Sherbrooke (977000) | 588 |
| Baccalauréat | 486 |
| B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000) | 79 |
| B. EN ENSEIGNEMENT AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000) | 162 |
| B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000) | 14 |
| B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000) | 28 |
| B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000) | 78 |
| B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001) | 11 |
| B. ENS. EDUC. PHYS. ET SANTE (247000) | 62 |
| B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANCAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000) | 17 |
| BAC. ETU. GÉNÉR. EN EDUC. AVEC SPECIALISATION DISCIPLINAIRE (282000) | 3 |
| BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHEMATIQUES) (275000) | 12 |
| BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (274000) | 20 |
| Maîtrise | 102 |
| MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001) | 3 |
| MAITRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000) | 4 |
| MAITRISE EN ENS. AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000) | 48 |
| MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000) | 4 |
| MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001) | 6 |
| MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANCAIS) (66A002) | 9 |
| MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH) (66A004) | 18 |
| MAITRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005) | 10 |
| Université du Québec à Chicoutimi (978003) | 124 |
| Baccalauréat | 124 |
| BACC. EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENS.PRIMAIRE (AMÉRINDIE (7992) | 1 |
| BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991) | 40 |
| BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (UNIVERS SOCIAL ET DÉV.PERSONNE (7666) | 1 |
| BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208) | 37 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653) | 3 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209AR03) | 3 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7207AN02) | 7 |

| | |
|--|------------|
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN13) | 14 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN14) | 7 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246) | 2 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651) | 1 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654) | 6 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665) | 2 |
| Université du Québec à Montréal (978001) | 708 |
| Baccalauréat | 639 |
| BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL (7415) | 40 |
| BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE (7414) | 38 |
| BACCALURÉAT D'INTERV.EN ACT.PHYSIQUE(PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236) | 47 |
| BACCALURÉAT ÉDUC.PRÉSCOL.& ENS.PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTÉGR (7592) | 4 |
| BACCALURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605) | 16 |
| BACCALURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325) | 24 |
| BACCALURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512) | 1 |
| BACCALURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7606) | 8 |
| BACCALURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (7593) | 150 |
| BACCALURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMAIR (7088) | 67 |
| BACCALURÉAT EN ENS. SEC. (FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELI (7657) | 16 |
| BACCALURÉAT EN ENS. SECOND. (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI (7652) | 36 |
| BACCALURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954) | 29 |
| BACCALURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089) | 3 |
| BACCALURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL.& SOC.(PROFIL INTERV.AU SEC (7489) | 26 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653) | 14 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176) | 18 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177) | 43 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951) | 39 |
| BACCALURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602) | 15 |
| CERTIFICAT EN ADMINISTRATION DES SERVICES PUBLICS (4205) | 1 |
| CERTIFICAT EN COMMUNICATION (4214) | 1 |
| CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES I (FONDEMENTS) (4403) | 2 |
| CERTIFICAT EN IMMIGRATION ET RELATIONS INTERETHNIQUES (4375) | 1 |
| Maîtrise | 69 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGN.DES ARTS (CONC.ARTS VISUELS ET MÉDIATIQU (1502) | 3 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.FRANÇ.LANGUE.PREM (1711) | 7 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.MATHÉMATIQUES) (1712) | 4 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SC.HUM.& UNIVE.SO (1714) | 1 |
| MAITRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SCIENCE & TECHNO. (1713) | 14 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1501) | 2 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1504) | 9 |
| MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (3050) | 29 |
| Université du Québec à Rimouski (978004) | 184 |
| Baccalauréat | 184 |
| BACCALURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7590) | 57 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653) | 3 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGN.SECONDAIRE (DÉVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659) | 1 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11) | 55 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR12) | 23 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246) | 38 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651) | 2 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654) | 3 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655) | 2 |
| Université du Québec à Trois-Rivières (978002) | 258 |
| Baccalauréat | 244 |
| BACCALURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN.PRIM. (DRUMMON (2529) | 28 |
| BACCALURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7990) | 82 |
| BACCALURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMAIR (7088) | 27 |
| BACCALURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7138) | 28 |
| BACCALURÉAT EN ENS.EN ADAP.SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089) | 21 |
| BACCALURÉAT EN ENS.SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DÉV.PERSONN (7656) | 2 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653) | 1 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173AR03) | 6 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AN02) | 15 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090EN20) | 6 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651) | 14 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654) | 8 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655) | 6 |
| Maîtrise | 14 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956) | 1 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957) | 7 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE) (1951) | 3 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (1953) | 3 |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006) | 51 |
| Baccalauréat | 51 |
| BACCALURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991) | 34 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349) | 5 |
| BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246) | 3 |

| | |
|---|--------------|
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651) | 3 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654) | 3 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655) | 2 |
| CERTIFICAT EN ACCOMPAGNEMENT À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (4950) | 1 |
| Université du Québec en Outaouais (978005) | 154 |
| Baccalauréat | 153 |
| BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991) | 92 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.DES ARTS (MUSIQUE) (7412) | 1 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PR.SEC.ET JEUNES ADULT (7213PR18) | 2 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGN.EN ADAP.SCOL.(PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06) | 35 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06) | 1 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651) | 10 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654) | 4 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655) | 8 |
| Maîtrise | 1 |
| MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (ADAPTATION SCOLAIRE) (1723) | 1 |
| Université Laval (975000) | 403 |
| Baccalauréat | 396 |
| BACC. EN SC. DE L'ÉD. - HIST., ÉTH. ET CULT. RELIG. (B. A.) (B-SENS.UDP) | 1 |
| BACC. EN SC. DE L'ÉDUC. - FRANÇAIS (B.A.) (B-SENS.FLP) | 1 |
| BACC. EN SC. DE L'ÉDUCATION - HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE (B. A.) (B-SENS.UHG) | 1 |
| BACC. EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION - MATHÉMATIQUES (B.A.) (B-SENS.EMA) | 2 |
| BACCALAURÉAT ÉDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP.ENP) | 152 |
| BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS.ALS) | 42 |
| BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS.ELS) | 19 |
| BACCALAURÉAT EN ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (B. ENS.) (B-EDP.EDP) | 45 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU.EMU) | 22 |
| BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP.EAP) | 12 |
| BACCALAURÉAT EN SC. DE L'ÉDUCATION - PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE (B-SENP.ENP) | 17 |
| BACCALAURÉAT EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION - ANGLAIS (B-SALS.ALS) | 1 |
| BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS.FLP) | 22 |
| BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS.STC) | 15 |
| BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS.UHG) | 16 |
| BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS.UDP) | 7 |
| BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS.EMA) | 15 |
| BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT) | 4 |
| BACCALAURÉAT SC. DE L'ÉDUC. (ÉD. PHYSIQUE ET SANTÉ) (B.A.) (B-SEDP.EDP) | 2 |
| Maîtrise | 7 |
| MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉD. MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.) (MM-MUS.EMS) | 2 |
| MAÎTRISE EN PSYCHOPÉD. - ADAPT. SCOL. - AVEC MÉMOIRE (M.A.) (MM-PPG.ADP) | 5 |
| Université McGill (979000) | 308 |
| Baccalauréat | 241 |
| ELEMENTARY EDUCATION: INDIGENOUS EDUCATION (102015) | 1 |
| ELEMENTARY EDUCATION: NATIVE AND NORTHERN (100253) | 6 |
| KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255) | 93 |
| KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PÉDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257) | 24 |
| MAJOR ELEMENTARY EDUCATION (101773) | 1 |
| MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100252) | 12 |
| MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100305) | 9 |
| MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759) | 6 |
| SECONDARY ENGLISH (100265) | 39 |
| SECONDARY MATHEMATICS (100266) | 7 |
| SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264) | 7 |
| SECONDARY SOCIAL SCIENCES - HISTORY AND CITIZENSHIP, ETHICS (100261) | 8 |
| TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL ELEMENTARY AND (100267) | 28 |
| Maîtrise | 67 |
| (M.A.) MUSIC: MUSIC EDUCATION (NON-THESIS) (100753) | 1 |
| (M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780) | 10 |
| (M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782) | 5 |
| (M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801) | 51 |
| Total général | 3 460 |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2020-2021 :

- a. adaptation scolaire et sociale;
- b. enseignement professionnel;
- c. orientation;
- d. psychoéducation;
- e. éducation spécialisée;
- f. Travail social.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2019-2020 est disponible, et ventilé par université.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université, sont disponibles pour l'année civile 2019.

Les données sur les inscriptions et les sanctions sont présentées à l'Annexe 1.

Sanctions octroyées dans la discipline Formation enseignement spécialisé adaptation scolaire (orthophonie), selon l'établissement, à l'année civile 2019,

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2020.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

| | |
|--|---------------------------------------|
| Discipline dominante | Form. ens. spéc adap sco(ortho (5706) |
| Type de diplôme | (Tous) |
| Organisme de diplomation | (Tous) |
| Somme de Nombre de diplômes émis | Étiquettes de colonnes |
| Étiquettes de lignes | 2019 |
| Université de Montréal (976000) | 153 |
| Université de Sherbrooke (977000) | 86 |
| Université du Québec à Chicoutimi (978003) | 21 |
| Université du Québec à Montréal (978001) | 125 |
| Université du Québec à Rimouski (978004) | 78 |
| Université du Québec à Trois-Rivières (978002) | 48 |
| Université du Québec en Outaouais (978005) | 36 |
| Université Laval (975000) | 5 |
| Total général | 552 |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Détails des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2020-2021

RÉPONSE

Les FIO sont des frais imposés et facturés directement à l'étudiant par l'université ou une de ses composantes, sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire. Ils peuvent varier selon le cycle d'études, les programmes et le régime d'études de l'étudiant.

Le tableau ci-dessous présente les FIO que devaient acquitter tous les étudiants réguliers de premier cycle inscrits à 30 crédits en 2020-2021, pour chaque université. Dans le cas de certaines universités offrant uniquement de la formation aux cycles supérieurs, la situation d'un étudiant de deuxième cycle régulier est présentée.

Frais institutionnels obligatoires¹ exigés d'un étudiant régulier (\$)

| Universités | 2020-2021 |
|--|-----------|
| École des Hautes Études Commerciales de Montréal | 1 212,72 |
| École Polytechnique de Montréal | 644,22 |
| Université Bishop's | 1 311,00 |
| Université Concordia | 961,44 |
| Université Laval | 768,60 |
| Université McGill | 1 339,12 |
| Université de Montréal | 754,80 |
| Université de Sherbrooke | 583,54 |
| Université du Québec | |
| École nationale d'administration publique | 371,96 |
| École de technologie supérieure | 555,76 |
| Institut national de la recherche scientifique | 241,60 |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue | 581,40 |
| Université du Québec à Chicoutimi | 482,40 |
| Université du Québec à Montréal | 559,30 |
| Université du Québec en Outaouais | 520,90 |
| Université du Québec à Trois-Rivières | 494,14 |
| Université du Québec à Rimouski | 493,78 |
| Télé-université | 557,94 |

1. Les FIO spécifiques propres à une faculté, un département, un programme ou un cours pouvant être exigés d'un étudiant régulier ne sont pas compilés dans ce tableau.

Source : Inventaires des FIO 2020-2021

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

Comme défini par le Secrétariat du Conseil du trésor, le déficit de maintien des actifs correspond à la valeur des travaux qui visent à rétablir l'état physique d'un actif afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles il est destiné, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Dans le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI), le ministère de l'Enseignement supérieur dresse un portrait de l'état des infrastructures des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Au PAGI 2021-2022, un déficit de maintien des actifs de 326,2 M\$ est identifié pour le réseau collégial. L'indice d'état moyen est demeuré stable comparativement au PAGI 2020-2021 avec un indice d'état de « C » (satisfaisant).

Pour l'année 2020-2021, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial est de 136,1 M\$, dont 31,0 M\$ spécifiquement pour la résorption du déficit de maintien des actifs.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissements et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

MINISTÈRE DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour l'année 2020-2021, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

À l'automne 2007, le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette enveloppe comprend une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (ci-après l'« Accord Canada-Québec »).

Ainsi, aux fins d'assurer le financement des services spécifiques d'intégration et de francisation fournis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) aux nouveaux immigrants, une partie des sommes versées au MIFI (78,5 M\$) est transférée par le MIFI au ministère de l'Éducation (MEQ) et au MES en vertu d'une entente, laquelle est renouvelée annuellement. Une ponction équivalente à ce montant est alors effectuée par le Conseil du trésor dans les crédits du MES et est versée à titre de provision dans les crédits du MIFI.

En suivi à cette entente, le MES produit un rapport annuel sur l'utilisation des crédits transférés pour l'année financière dans le cadre de l'entente pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants.

À noter que, malgré la scission entre le MEQ et le MES, les modalités de l'entente n'ont pas été modifiées pour 2020-2021 et le MEQ a agi à titre d'opérateur pour les deux ministères. À compter de 2021-2022, le MIFI conclura une entente distincte avec le MES.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011

RÉPONSE

Évolution et ventilation des étudiants internationaux par université

Les dernières informations disponibles sont celles de l'automne 2019 et sont présentées en annexe 1 et 2. Les données sont provisoires.

Évolution et ventilation des étudiants internationaux au collégial

Les dernières informations disponibles sont celles de l'automne 2020 et sont présentées en annexe 3 et 4. Les données sont provisoires.

| Tableau 1 : Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire. Trimestre d'automne. | |
|--|---------------------------|
| | |
| | |
| | A-2019^P |
| Université McGill (979000) | 11 683 |
| Université Bishop's (981000) | 745 |
| Université Concordia (980000) | 8 307 |
| Universités anglophones | 20 735 |
| Proportion | 42,8% |
| | |
| Université Laval (975000) | 4 485 |
| Université de Montréal (976000) | 5 685 |
| École Polytechnique de Montréal (976002) | 2 466 |
| École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001) | 2 197 |
| Université de Sherbrooke (977000) | 1 927 |
| Université du Québec | 10 909 |
| Université du Québec à Montréal (978001) | 4 134 |
| Université du Québec à Trois-Rivières (978002) | 1 468 |
| Université du Québec à Chicoutimi (978003) | 1 557 |
| Université du Québec à Rimouski (978004) | 516 |
| Université du Québec en Outaouais (978005) | 457 |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006) | 374 |
| Institut national de la recherche scientifique (978008) | 521 |
| École nationale d'administration publique (978007) | 152 |
| École de technologie supérieure (978010) | 1 673 |

Tableau 2: Répartition des étudiants internationaux au réseau universitaire, selon le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2019-2020^P

| Pays de citoyenneté | 2019-2020 ^P | Poids A-2019 ^P |
|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| France ¹ | 16 321 | 33,7% |
| Chine ² | 5 884 | 12,2% |
| Etats-Unis | 2 996 | 6,2% |
| Inde | 2 795 | 5,8% |
| Iran | 2 165 | 4,5% |
| Maroc | 1 287 | 2,7% |
| Tunisie | 956 | 2,0% |
| Sénégal | 750 | 1,5% |
| Côte d'Ivoire | 726 | 1,5% |
| Cameroun | 707 | 1,5% |
| Autres | 13 817 | 28,5% |
| Ensemble du réseau | 48 404 | 100,0% |

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-11-01.

P : Données provisoires.

Notes :

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

Saint-Pierre-et-Miquelon, St-Martin, Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte,

2. Incluant la Chine continentale, Hong-Kong et Macao.

| Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne. | |
|--|---------------------------|
| Établissement d'enseignement | A-2020^P |
| Collégial public (Cégep) | 6 012 |
| Cégep André-Laurendeau (929000) | 84 |
| Cégep Beauce-Appalaches (937000) | 70 |
| Cégep d'Ahuntsic (913000) | 114 |
| Cégep de Baie-Comeau (931001) | 125 |
| Cégep de Bois-de-Boulogne (914000) | 46 |
| Cégep de Chicoutimi (932002) | 160 |
| Cégep de Drummondville (907001) | 24 |
| Cégep de Granby (904001) | 20 |
| Cégep de Jonquière (932003) | 249 |
| Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000) | 1 527 |
| Cégep de La Pocatière (923000) | 56 |
| Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000) | 77 |
| Cégep de Lévis-Lauzon (921000) | 39 |
| Cégep de l'Outaouais (919000) | 29 |
| Cégep de Maisonneuve (916000) | 175 |
| Cégep de Matane (927000) | 208 |
| Cégep de Rimouski (901000) | 51 |
| Cégep de Rivière-du-Loup (922000) | 96 |
| Cégep de Rosemont (915000) | 81 |
| Cégep de Sainte-Foy (903000) | 83 |
| Cégep de Saint-Jérôme (928000) | 26 |
| Cégep de Saint-Laurent (912000) | 71 |
| Cégep de Sept-Îles (931002) | 52 |
| Cégep de Sherbrooke (904000) | 123 |
| Cégep de Sorel-Tracy (907002) | 25 |
| Cégep de St-Félicien (932004) | 244 |
| Cégep de St-Hyacinthe (907003) | 35 |
| Cégep de Thetford (924000) | 72 |
| Cégep de Trois-Rivières (905000) | 144 |
| Cégep de Valleyfield (918000) | 8 |
| Cégep de Victoriaville (925000) | 47 |
| Cégep du Vieux Montréal (917000) | 218 |
| Cégep Édouard Montpetit (909000) | 100 |
| Cégep François-Xavier Garneau (926000) | 69 |
| Cégep Gérald-Godin (939000) | 11 |
| Cégep John Abbott (935000) | 93 |
| Cégep Limoilou (902000) | 189 |
| Cégep Lionel Groulx (911000) | 21 |
| Cégep Marie-Victorin (938000) | 303 |
| Cégep Montmorency (930000) | 77 |
| Cégep régional de Lanaudière (940000) | 25 |
| Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000) | 27 |
| Champlain Regional College (936000) | 31 |
| Collège d'Alma (932001) | 77 |
| Collège Dawson (933000) | 282 |
| Collège Héritage (919001) | 17 |
| Collège Shawinigan (906000) | 46 |
| Vanier College (934000) | 265 |
| Collégial privé subventionné | 2 879 |
| Campus Notre-Dame-de-Foy (210508) | 11 |
| Collège André-Grasset (1973) inc. (749547) | 74 |
| Collège Bart (1975) (669537) | 10 |
| Collège Centennial (749701) | 12 |
| Collège Ellis (250506) | 13 |
| Collège International des Marcellines (749730) | 1 |

| Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne. | |
|--|---------------------------|
| Établissement d'enseignement | A-2020^P |
| Collège international Marie de France (749557) | 53 |
| Collège Jean-de-Brébeuf (749556) | 21 |
| Collège Laflèche (260501) | 16 |
| Collège LaSalle (749548) | 1 392 |
| Collège Marianopolis (749712) | 263 |
| Collège Mérici (669506) | 37 |
| Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561) | 20 |
| Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546) | 21 |
| Collège Stanislas inc. (719517) | 83 |
| Collège TAV (693510) | 203 |
| Collège Universel - Campus Gatineau (690555) | 242 |
| Collégial international Sainte-Anne (693530) | 22 |
| École de musique Vincent d'Indy (719503) | 3 |
| École nationale de cirque (749937) | 64 |
| Institut Teccart (692550) | 313 |
| Séminaire de Sherbrooke (270543) | 5 |
| | |
| Collégial privé non subventionné | 10 424 |
| Académie de l'Entrepreneurship (294901) | 7 |
| Air Richelieu (693590) | 8 |
| Campus d'effets visuels Inc. (693755) | 9 |
| Campus Notre-Dame-de-Foy (210508) | 4 |
| CDE Collège (277500) | 459 |
| Collège April-Fortier inc. (749720) | 7 |
| Collège Avalon (693671) | 4 |
| Collège Canada inc. (693550) | 2 615 |
| Collège d'aéronautique (693699) | 59 |
| Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610) | 1 972 |
| Collège de l'immobilier du Québec (692590) | 1 |
| Collège de photographie Marsan inc. (749553) | 18 |
| Collège de pilotage Saint-Hubert (693691) | 9 |
| Collège d'enseignement en immobilier inc. (692540) | 4 |
| Collège des Technologies de l'Information de Montréal (693570) | 1 429 |
| Collège Greystone (693710) | 46 |
| Collège Herzing (749758) | 1 985 |
| Collège l'Avenir de Rosemont (693735) | 2 |
| Collège M du Canada (693740) | 545 |
| Collège Mérici (669506) | 14 |
| Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean (691510) | 4 |
| Collège Salette inc. (749795) | 32 |
| Collège Select Aviation (693695) | 70 |
| École de danse contemporaine de Montréal (749751) | 4 |
| École de management INSA (693730) | 24 |
| École nationale de l'humour (749995) | 3 |
| Hélicraft (693661) | 13 |
| Institut d'enregistrement du Canada (359505) | 1 |
| Institut supérieur d'informatique ISI (303531) | 1 000 |
| Institut Trebas Québec Inc. (749738) | 24 |
| Lachute Aviation (693640) | 2 |
| Musitechnic Formation (749841) | 29 |
| Syn Studio (693630) | 21 |
| | |
| Collégial gouvernemental | 63 |
| Conservatoire de musique de Montréal (749572) | 1 |
| Conservatoire de musique de Québec (669510) | 1 |
| Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504) | 10 |

| Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne. | |
|--|---------------------------|
| Établissement d'enseignement | A-2020^P |
| Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe (440512) | 22 |
| Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655) | 26 |
| Macdonald College - Université McGill (699600) | 3 |
| Total Étudiantes et étudiants internationaux | 19 378 |
| Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système Socrate, données au 2021-02-20. | |
| P: les données de A-2020 sont provisoires. | |

Tableau 4: Répartition des étudiants internationaux au réseau collégial, selon le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2020-2021^P

| Pays de citoyenneté | A-2020 ^P | Poids A-2020 ^P |
|---------------------------|---------------------|---------------------------|
| Inde | 12 088 | 62,4% |
| France ¹ | 3 056 | 15,8% |
| Chine ² | 713 | 3,7% |
| Viet Nam | 307 | 1,6% |
| Colombie | 257 | 1,3% |
| Cameroun | 245 | 1,3% |
| Maroc | 234 | 1,2% |
| Brésil | 197 | 1,0% |
| Côte d'Ivoire | 193 | 1,0% |
| Iran | 188 | 1,0% |
| Autres | 2 088 | 10,8% |
| Ensemble du réseau | 19 378 | 100,0% |

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système Socrate, données au 2021-02-20.

P: les données de A-2020 sont provisoires.

Notes :

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

1. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et-Miquelon, St-Martin, Réunion, Polynésie française, Nouvelle-
2. Incluant la Chine continentale, Hong-Kong et Macao.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2014.

RÉPONSE

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère. Toutefois, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) collige des informations sur la collaboration entre les entreprises et les universités en matière de valorisation de la recherche, de dépôt des brevets et de publications rédigées en collaboration. Le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), piloté par le MEI, compile aussi des données sur les recherches collaboratives entre les universités et les entreprises.

Par ailleurs, les données financières utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

À cet égard, l'ensemble des universités du Québec déclare, en 2018-2019, des revenus provenant des entreprises privées pour un montant totalisant plus de 246 M\$, dont près de 242 M\$ à titre de subventions et de contrats de recherche.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives mises en place par le MES encouragent les établissements d'enseignement supérieur à collaborer avec les entreprises :

Pôle Image Québec

Précédemment appelé le Pôle en arts et créativité numériques, SYNTHÈSE, Pôle Image Québec a pour ambition de s'assurer que le Québec et l'ensemble de ses régions disposent des talents ayant la formation et l'expertise nécessaires pour assurer la vitalité des entreprises en créativité numérique (secteurs du jeu vidéo et du cinéma d'animation dans un premier temps). Il souhaite relever les défis de formation et d'éducation dans le milieu de la créativité numérique en brisant les silos entre les entreprises, les institutions d'enseignement, la recherche à la grandeur du Québec par des initiatives porteuses et concrètes.

- Le Pôle repose sur une collaboration entre les collèges et les universités, les regroupements d'entreprises ainsi que des acteurs de la recherche de pointe, afin de répondre aux enjeux propres à la formation, à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologies dans le domaine.
- En 2020-2021, un montant de 0,85 M\$ a été investi pour financer les travaux du Pôle.

Pôles régionaux

- En soutenant la création de 15 pôles régionaux en enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur encourage la collaboration entre les universités et les entreprises. Ces pôles reposent sur le déploiement d'initiatives régionales communes entre les cégeps et les universités. Les actions mises en œuvre dans le cadre des pôles régionaux ont notamment pour objectif de renforcer les maillages avec les organismes de développement socioéconomique et de mettre en œuvre des solutions à des enjeux régionaux d'adéquation formation-emploi. La somme de 7,7 M\$ est dédiée à cette mesure pour l'année 2020-2021. De cette somme, 4,5 M\$ sont destinés au réseau universitaire.

Mandats stratégiques

- La Politique québécoise de financement des universités prévoit un soutien financier à des mandats stratégiques dans le réseau universitaire. Afin de répondre à l'une des priorités du gouvernement, soit d'encourager la collaboration entre les universités et les entreprises, l'un des trois volets des mandats stratégiques vise le soutien aux initiatives avec les entreprises privées. Ce soutien financier a pour objectif de servir de levier à l'élaboration et à la réalisation de projets (p. ex. : des projets d'innovation technologique ou sociale) menant à l'implantation et à la diffusion de l'innovation au sein d'entreprises privées au Québec et pour lesquels l'établissement universitaire a obtenu un financement provenant de l'entreprise partenaire.
- En 2020-2021, une enveloppe de 9 M\$ a été répartie dans le réseau universitaire pour la réalisation de ces projets en partenariat.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2020-2021.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur collige des données sur les programmes autofinancés une fois par année, sur la base des déclarations de programmes autofinancés fournies par les établissements universitaires. La date de cette déclaration est le 30 novembre, pour l'année qui précède. Les programmes autofinancés sont également déclarés dans le système GDEU, a posteriori, comme indiqué à la Règle budgétaire 3.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. Les données fournies dans cette fiche proviennent des déclarations annuelles fournies par les établissements entre le 30 novembre 2020 et le 31 mars 2021, pour 2019-2020.

Programmes autofinancés par université 2019-2020

| Établissement |
|---|
| Université McGill |
| 1. (E.M.B.A.) Joint Executive M.B.A. (Non-thesis) |
| 2. (M.B.A) Management (Non-thesis) full time/professional |
| 3. Joint M.B.A. & M.D. C.M.-Management (Non-thesis) & Law |
| 4. (M.B.A) M.B.A./Japan (Non-thesis) |
| 5. (M.M.) Analytics (Non thesis) |
| 6. (M.M.) Finance (Non-thesis) |
| 7. (M.M.) IMPM (Non-thesis) |
| 8. (M.M.) Manufacturing Management China (Non-thesis) |
| 9. (M.P.P.) Public Policy |
| 10. (M.M.) IMHL (Non-thesis) |
| Université Concordia |
| 1. Executive MBA |
| 2. Master of Investment Management (Montréal) |
| 3. MBA Investment Management (Toronto) |
| 4. MBA Investment Management (Montréal) |
| HEC Montréal |
| 1. EMBA McGill-HEC Montréal |
| 2. Master in International Arts Management |
| 3. DESS en gestion (Liban) |
| Université de Sherbrooke |
| 1. Maîtrise en administration des affaires |
| 2. Microprogramme de 2 ^e cycle en pratiques de gestion |
| Université Laval |
| 1. Microprogramme 2 ^e cycle Food Risk Assessment in Support of Regulations |
| 2. Microprogramme 2 ^e cycle Applied Development Economics |
| ENAP |
| 1. Maîtrise en administration des affaires, profil gestionnaires |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation pour 2020-2021 et les projections pour 2021-2022, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

Montant forfaitaire des étudiants français qui acquittent le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec en 2020-2021 (en k\$)

| Établissement | Montant forfaitaire |
|---------------------------------|----------------------------|
| Université Bishop's | 242,75 |
| Université Concordia | 3 516,13 |
| Université Laval | 2 454,25 |
| Université McGill | 6 583,57 |
| Université de Montréal | 8 582,35 |
| HEC Montréal | 4 661,93 |
| École Polytechnique de Montréal | 2 798,44 |
| Université de Sherbrooke | 519,45 |
| Université du Québec | 7 152,81 |
| Total | 36 511,67 |
| UQAT | 137,23 |
| UQAC | 232,55 |
| UQAM | 4 419,27 |
| UQO | 101,26 |
| UQAR | 377,02 |
| UQTR | 847,69 |
| INRS | 97,92 |
| ÉNAP | - |
| ETS | 931,52 |
| TÉLUQ | 8,35 |
| Université du Québec | 7 152,81 |

Source : Effectif 2019-2020 de GDEU (février 2021)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les rencontres d'échanges pour la réussite en enseignement supérieur, fournir le calendrier des rencontres de suivi, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes des travaux et les sommes engendrées pour chacune des rencontres

RÉPONSE

Calendrier

Les rencontres d'échanges virtuelles se sont déroulées du 1^{er} au 5 février 2021.

Liste des participants

140 organisations du réseau de l'enseignement supérieur et de ses partenaires ont été invitées à l'évènement et 375 représentants de ces organisations ont pris part à cette semaine de rencontres. Les participants avaient des profils variés : étudiants, enseignants, professeurs, professionnels du réseau de l'enseignement supérieur, gestionnaires d'établissements, chercheurs, etc.

Organisations invitées :

Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ)
 Association des collèges privés du Québec (ACPQ)
 Association des directeurs généraux des collèges du Québec (ADGCQ)
 Association des directrices et des directeurs des études des collèges du Québec (ADDECQ)
 Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
 Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
 Campus Notre-Dame-de-Foy
 Carrefour de la réussite au collégial
 Cégep André-Laurendeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Cégep d'Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep de Bois-de-Boulogne
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de Drummondville
 Cégep de Granby
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Maisonneuve
 Cégep de Matane
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rosemont
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de St-Félicien
 Cégep de St-Hyacinthe
 Cégep de Thetford

Cégep de Trois-Rivières
 Cégep de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal
 Cégep Édouard Montpetit
 Cégep François-Xavier Garneau
 Cégep Gérald-Godin
 Cégep John Abbott
 Cégep Limoilou
 Cégep Lionel Groulx
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Montmorency
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Champlain Regional College - Lennoxville
 Champlain Regional College - Saint-Lawrence
 Champlain Regional College - st-lambert
 Collège André-Grasset (1973) inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège d'Alma
 Collège Dawson
 Collège Ellis
 Collège Héritage
 Collège international Marie de France
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal inc.
 Collège O'Sullivan de Québec inc.
 Collège Shawinigan
 Collège Stanislas inc.
 Collège TAV
 Collège Universel - Campus Gatineau
 Collégial international Sainte-Anne
 Comité interordres de la relève étudiante
 Commission des partenaires du marché du travail
 Commission évaluation de l'enseignement collégial
 Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ)
 Conservatoire d'art dramatique Montréal
 Conservatoire d'art dramatique Québec
 Conservatoire de musique Gatineau
 Conservatoire de musique Montréal
 Conservatoire de musique Québec
 Conservatoire de musique Rimouski
 Conservatoire de musique Saguenay
 Conservatoire de musique Trois-Rivières
 Conservatoire de musique Val D'Or
 Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)
 CRISPESH - Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap
 CTREQ
 ÉCOBES Recherche et transfert
 École de musique Vincent d'Indy
 École de sténographie judiciaire du Québec
 École de technologie supérieure
 École des Hautes Études Commerciales de Montréal
 École nationale d'administration publique
 École nationale de cirque
 École Polytechnique de Montréal
 Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec (FREUQ-CSQ)

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
 Fédération des cégeps
 Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)
 Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (FEC-CSQ)
 Fédération des professionnels (FP-CSN)
 Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ)
 Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ)
 Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)
 Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
 Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)
 Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
 Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI)
 Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière
 Institut de technologie agroalimentaire, campus Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
 Institut des troubles d'apprentissage
 Institut national de la recherche scientifique
 Institut Teccart
 JACOB - Centre d'intelligence artificielle appliquée
 Ministère de l'Éducation
 Séminaire de Sherbrooke
 Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ)
 Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
 Télé-université
 Union étudiante du Québec (UEQ)
 Université Bishop's
 Université Concordia
 Université de Montréal
 Université de Sherbrooke
 Université du Québec (siège social)
 Université du Québec à Chicoutimi
 Université du Québec à Montréal
 Université du Québec à Rimouski
 Université du Québec à Trois-Rivières
 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 Université du Québec en Outaouais
 Université Laval
 Université McGill
 Vanier College

Comptes rendus

Aucun compte rendu n'a été produit et les rencontres n'ont pas été enregistrées. Des synthèses ont été rédigées par le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES).

Ordres du jour

Horaire du 1^{er} février

8 h 45 Accueil en ligne
 9 h Mot de bienvenue de la maître de cérémonie
 Mot de bienvenue de la ministre
 Mot de bienvenue du sous-ministre
 Présentation du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux
 Allocution de M. Bernard Tremblay de la Fédération des cégeps
 Allocution de M. Christian Corno de l'Association des collèges privés du Québec
 Allocution de M. Pierre Cossette du Bureau de coopération interuniversitaire
 Présentation de Mme Maryse Lassonde du Conseil supérieur de l'éducation
 10 h 30 Fin de l'événement

Horaire du 2 février

Groupe 1
 8 h 45 Accueil en ligne

9 h Mot de bienvenue
9 h 10 Présentation de M. Pierre Doray
Professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)
9 h 30 Atelier Discussions en sous-groupes
10 h 30 Pause
10 h 45 Réunion plénière
12 h Fin de l'événement

Groupe 2

13 h 15 Accueil en ligne
13 h 30 Mot de bienvenue
13 h 40 Présentation de M. Pierre Doray
Professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)
14 h Atelier Discussions en sous-groupes
15 h Pause
15 h 15 Réunion plénière
16 h 30 Fin de l'événement

Horaire du 3 février

Groupe 1

8 h 45 Accueil en ligne
9 h Mot de bienvenue
9 h 10 Présentation de M. Simon Larose
Professeur titulaire au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval et directeur de la composante Université Laval du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)
9 h 30 Atelier Discussions en sous-groupes
10 h 30 Pause
10 h 45 Réunion plénière
12 h Fin de l'événement

Groupe 2

13 h 15 Accueil en ligne
13 h 30 Mot de bienvenue
13 h 40 Présentation de M. Simon Larose
Professeur titulaire au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval et directeur de la composante Université Laval du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)
14 h Atelier Discussions en sous-groupes
15 h Pause
15 h 15 Réunion plénière
16 h 30 Fin de l'événement

Horaire du 4 février

Groupe 1

8 h 45 Accueil en ligne
9 h Mot de bienvenue
9 h 10 Présentation de M. Marco Gaudreault
Chercheur au Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population (ÉCOBES), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) rattaché au Cégep de Jonquière
9 h 30 Atelier Discussions en sous-groupes
10 h 30 Pause
10 h 45 Réunion plénière
12 h Fin de l'événement

Groupe 2

13 h 15 Accueil en ligne
13 h 30 Mot de bienvenue
13 h 40 Présentation de M. Marco Gaudreault
Chercheur au Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population (ÉCOBES), Centre

collégial de transfert de technologie (CCTT) rattaché au Cégep de Jonquière 14 h Atelier Discussions en sous-groupes
 15 h Pause
 15 h 15 Réunion plénière
 16 h 30 Fin de l'événement

Horaire du 5 février

Groupe 1

8 h 45 Accueil en ligne

9 h Mot de bienvenue

9 h 10 Présentation de M. Frédéric Guay

Professeur titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en motivation, persévérance et réussite scolaires et chercheur au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)

9 h 30 Atelier Discussions en sous-groupes

10 h 30 Pause

10 h 45 Réunion plénière

12 h Fin de l'événement

Groupe 2

13 h 15 Accueil en ligne

13 h 30 Mot de bienvenue

13 h 40 Présentation de M. Frédéric Guay

Professeur titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en motivation, persévérance et réussite scolaires et chercheur au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)

14 h Atelier Discussions en sous-groupes

15 h Pause

15 h 15 Réunion plénière

16 h 30 Fin de l'événement

Prochaines étapes des travaux

Le Ministère rédige actuellement le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur qui sera publié au printemps 2021.

Sommes engendrées pour chacune des rencontres

| Objet | Lieu | Date | Fournisseur | Mandat | Dépenses |
|---|---------------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------|-----------------|
| Rencontres d'échanges du Chantier sur la réussite | Virtuel (plateforme Zoom) | Du 1 ^{er} au 5 février 2021 | Eklosion | Animation | 32 767,88 \$ |
| | | | Escouade Edu Média | Technique | |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2010-2021. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2021-2022.

RÉPONSE

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017, une somme annuelle de 5 M\$ en 2016-2017, puis de 4 M\$ à compter de 2017-2018, est annoncée pour favoriser la mobilité étudiante à l'enseignement supérieur. Le plan s'est terminé en 2018-2019.

Le Ministère a rendu récurrente la somme de 5 M\$ annoncée. La répartition est la suivante : 2 M\$ pour les collèges et 3 M\$ pour les universités.

Enseignement collégial

Le 19 août 2016, le Ministère a annoncé l'implantation d'une mesure visant la mobilité étudiante interrégionale à compter de l'année scolaire 2016-2017. Une enveloppe annuelle de 1,5 M\$ y est dédiée (dont 92 k\$ pour les collèges privés subventionnés admissibles).

La mesure prévoit l'octroi de subventions à 19 établissements collégiaux (dont deux collèges privés subventionnés) situés dans des régions administratives qui sont particulièrement confrontées à des défis démographiques, soit :

Répartition des sommes en 2020-2021

| Région | Établissement | Allocation |
|---|----------------------------------|------------------------|
| 1 | Cégep de La Pocatière | 91 200,00 \$ |
| 1 | Cégep de Matane | 96 200,00 \$ |
| 1 | Cégep de Rimouski | 97 500,00 \$ |
| 1 | Cégep de Rivière-du-Loup | 70 800,00 \$ |
| 2 | Collège d'Alma | 84 100,00 \$ |
| 2 | Cégep de Chicoutimi | 72 200,00 \$ |
| 2 | Cégep de Saint-Félicien | 86 300,00 \$ |
| 2 | Cégep de Jonquière | 47 300,00 \$ |
| 4 | Cégep Shawinigan | 106 000,00 \$ |
| 4 | Cégep de Trois-Rivières | 47 400,00 \$ |
| 5 | Cégep de Sherbrooke | 46 000,00 \$ |
| 8 | Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue | 106 100,00 \$ |
| 9 | Cégep de Baie-Comeau | 101 750,00 \$ |
| 9 | Cégep de Sept-Îles | 101 750,00 \$ |
| 11 | Cégep de la Gaspésie et des Îles | 110 900,00 \$ |
| 12 | Cégep Beauce-Appalaches | 74 600,00 \$ |
| 12 | Cégep de Thetford | 67 900,00 \$ |
| Total sommes allouées au réseau collégial public | | 1 408 000,00 \$ |

| Région | Établissement | Allocation |
|---|-------------------------|---------------------|
| 4 | Collège Laflèche | 46 000,00 \$ |
| 5 | Séminaire de Sherbrooke | 46 000,00 \$ |
| Total sommes allouées au réseau collégial privé subventionné | | 92 000,00 \$ |

Afin de favoriser l'innovation en matière de mobilité étudiante, chaque cégep possède la marge de manœuvre nécessaire pour développer et administrer son propre programme de mobilité.

Le Ministère souhaite favoriser la concertation entre les collèges dans la mise en œuvre de mesures favorisant la mobilité étudiante et éviter la concurrence entre collèges d'une même région. C'est pourquoi l'enveloppe est répartie par région. Les collèges d'une même région ont donc convenu ensemble de la répartition des sommes présentées ci-dessus et plusieurs ont mis en place des mesures concertées au niveau régional, notamment les collèges du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les collèges sont tenus de déclarer annuellement l'utilisation des sommes et le nombre de bourses émises. Aussi, les collèges participants sont tenus de fournir au Ministère un bilan de l'expérimentation au cours de l'année scolaire 2020-2021. Cet exercice permettra au Ministère d'identifier les actions les plus porteuses en matière de mobilité étudiante interrégionale.

Après quatre années d'expérimentation, soit de 2016-2017 à 2020-2021, les établissements d'enseignement ont remis 2 046 bourses, dont 1 701 par le réseau des cégeps et 345 par les établissements privés subventionnés. Deux types de bourses peuvent être offertes, les bourses programme et les bourses trimestre. Depuis, le début de l'expérimentation, 1 302 bourses trimestre ont été allouées et 744 bourses programme. Puisque les données pour la session automne 2020 demeurent provisoires, nous pouvons envisager un nombre supérieur de bourses allouées d'ici la fin de l'année scolaire. Il est également à noter que la première année a essentiellement été consacrée au développement des programmes par les cégeps.

Enseignement universitaire

Le réinvestissement prévu pour favoriser la mobilité des étudiants québécois au Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017 est inclus dans le versement annuel aux universités pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement universitaire.

Le cas échéant, les mesures visant à favoriser la mobilité des étudiants devaient permettre de mieux structurer les actions visant à recruter et retenir les étudiants internationaux.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie » pour 2020-2021. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignements ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2021-2022.

RÉPONSE

Cette mesure n'existe plus.

Le financement a été intégré l'annexe R102 et de l'annexe 017 Mutualisation et autres frais qui accorde une somme de 6,8 M\$ afin de soutenir les CCTT lors de leur participation à des activités de mutualisation touchant plusieurs partenaires de différentes régions pour favoriser la mise en commun de l'expertise, et ce, afin d'éviter la concurrence et le dédoublement de services. De plus, l'octroi de cette allocation vise à soutenir un cégep à l'égard de son CCTT pour le financement des autres frais, en particulier ceux qui sont liés à des activités qui ont des retombées sur l'enseignement collégial.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, ventilation de l'attribution des sommes dédiées à « Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités » pour 2020-2021. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Dans le *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur* du budget 2016-2017, une somme annuelle de 24,6 M\$ est allouée aux universités pour trois ans pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement supérieur. À l'automne 2016, lors de la mise à jour économique du gouvernement, une somme de 2,3 M\$ pour le recrutement et la rétention d'étudiants étrangers a bonifié le Plan.

À compter de 2018-2019, l'allocation spécifique pour le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur de 26,9 M\$ a été abolie. Ce montant a été réalloué dans la base de financement général, soit 5,4 M\$ pour le soutien fixe et 21,5 M\$ pour le soutien variable.

Au collégial, en application du *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur* du budget 2018-2019, une somme de 18,2 M\$ est allouée aux cégeps et 1,1 M\$ aux collèges privés.

Une réforme du modèle d'allocation des ressources aux cégeps (FABES) a été réalisée en 2019. Dans le but de simplifier le modèle d'allocation et de donner plus d'autonomie aux cégeps, plusieurs annexes ont été abolies et/ou regroupées. À cet égard, les montants associés à certaines annexes ont été intégrés dans les enveloppes du F, A ou du R. Les cégeps disposent toujours des fonds nécessaires pour atteindre les objectifs poursuivis de ces règles budgétaires abrogées ou regroupées.

Ainsi, le volet relatif aux pratiques innovantes a été intégré au Fixe général et le volet lié à l'amélioration de la maîtrise du français a été intégré au Fixe des centres d'études collégiales du modèle d'allocation des cégeps. Le volet relatif à l'excellence et à la réussite a été intégré dans les enveloppes F, A et B du modèle d'allocation FABRES à compter de l'année scolaire 2017-2018.

En 2020-2021, une simplification du régime budgétaire des collèges privés a été réalisée. Plusieurs annexes ont été abolies et/ou regroupées. Ainsi, la mesure pour le soutien à l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur a été intégrée au paramètre fixe du modèle de financement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 15 concernant le développement de l'offre de francisation en ligne, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Cette question sera répondue par le ministère de l'Éducation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 25 concernant le nombre de diplômés en soins infirmiers et l'augmentation du taux de diplomation de 2 % dans les programmes du domaine des sciences naturelles et du génie, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

- En 2018-2019, création de l'annexe budgétaire *Soutien aux établissements pour accroître le nombre de diplômés dans le domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques* (annexe A113 pour les cégeps et annexe 072 pour les collèges privés).
 - La règle a pour objet de favoriser une croissance annuelle de 2 % du nombre total de diplômés dans des programmes d'études associés au domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques (STGM).
 - Le financement octroyé aux établissements peut être utilisé pour mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures suivantes pour les programmes ciblés en sciences et génie :
 - encourager la persévérance et la réussite des étudiants actuels et mettre en œuvre des mesures d'attraction de nouveaux étudiants;
 - développer des parcours interordres et améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation.
 - 5 367 100 \$ ont été investis en 2020-2021.
- En 2020-2021, octroi d'une enveloppe de 8 M\$ aux universités pour aider davantage les facultés de génie.
 - 1 M\$ a été financé à même les sommes de la mesure 25 de la Stratégie nationale sur la main d'œuvre.
- En 2018-2019, création de l'annexe budgétaire *Cliniques-écoles dans les programmes d'études techniques du domaine de la santé* (annexe budgétaire A011 pour les cégeps d'un montant de 1,5 M\$).
 - La règle a pour objet de favoriser l'accroissement des apprentissages dans un contexte d'enseignement pratique par le déploiement de cliniques-écoles dans les domaines de la santé.
 - Depuis 2019-2020, le montant de cette enveloppe de 1,5 M\$ a été inclus au montant fixe que reçoivent tous les cégeps. De cette façon, chaque cégep désirant mettre sur pied une clinique-école a accès à des sommes pour le faire.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 26 concernant la bonification de l'appui aux centres collégiaux de transfert des technologies, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

Il a été décidé de verser, en 2017-2018, un montant de 20 M\$ pour couvrir les frais de fonctionnement des centres collégiaux de transfert de technologie afin de renforcer les retombées de leurs activités sur l'enseignement collégial. Le versement a été effectué en 2017-2018, mais couvre une période de 3 ans (2018-2021).

La moitié de l'investissement, soit 10 M\$, doit servir à soutenir le fonctionnement de ces centres. La seconde moitié de l'investissement vise à renforcer les retombées des activités de ces centres sur l'enseignement collégial. Ce dernier montant peut être utilisé pour consolider les relations avec leur collège d'attache, pour créer de concert avec le collège des parcours de formation intégrant tant les aspects formation, entreprises, que recherche pour participer à l'adaptation de cours en collaboration avec le collège, pour encadrer des stagiaires, etc.

Un tableau de la répartition du 20 M\$ versé en 2017-2018 entre les 49 CCTT est présenté à la page suivante.

Répartition du 20 M\$ versé en 2017-2018 entre les 49 CCTT

| CCTT | Frais de fonctionnement (\$) | Retombées sur l'enseignement collégial (\$) | Total (\$) |
|---------------------------|------------------------------|---|-------------------|
| C2T3 | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CEDFOB | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CÉRSÉ | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CIMEQ | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CIMMI | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CGQ | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CRISPESH | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| CTTÉI | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| INÉDI | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| InMAR | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| INOVEM | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| Innovlog | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| ITEGA | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| ITMI | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| SEREX | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| VESTECHPRO | 204 082 | 103 093 | 307 175 |
| Topmed | 204 082 | 103 102 | 307 184 |
| CDCQ | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CDRIN | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CÉPROCQ | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CERFO | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CETAB+ | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CIRADD | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CPA | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CRVI | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| CTE | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| INNOFIBRE | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| IRIPI | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| IVI | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| MECANIUM | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| KEMITEK | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| PRODQC | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| Transbiotech | 204 082 | 206 184 | 410 266 |
| AgriNova | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| BIOPTERRE | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CINTECH | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CISA | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CMQ | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CNETE | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CTA | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CTMP | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| CTRI | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| Groupe CTT | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| ÉCOBES | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| ICI | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| MERINOV (CCTT des pêches) | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| NOVIKA | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| OPTECH | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| TCE | 204 082 | 309 278 | 513 360 |
| TOTAL | 10 000 018 | 9 999 982 | 20 000 000 |

MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

À l'ordre d'enseignement collégial :

Le Ministère a procédé à la révision de son Cadre de gestion de l'offre de formation collégiale. Le nouveau cadre dote le Ministère d'outils plus efficaces pour répondre aux enjeux actuels au regard des besoins des employeurs en techniciens qualifiés. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte où certains programmes d'études de secteurs stratégiques peinent à attirer des étudiants et où plusieurs régions présentent des défis démographiques importants.

Une mesure phare implantée dans le contexte des travaux sur la gestion de l'offre de formation collégiale consiste à soutenir les établissements dans la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale en vue de mieux répondre aux besoins de formation ainsi qu'à favoriser une meilleure complémentarité de l'offre de formation.

En 2020-2021, un montant de 500 k\$ a été dédié à cette mesure. La totalité du montant a été alloué.

Une seconde mesure vise à accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les projets de délocalisation de l'offre de formation dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement ne justifie pas l'implantation d'un programme d'études complet. En 2019-2020, c'est un montant 752 085 \$ qui a été dépensé dans le cadre de cette mesure. Des demandes sont encore en cours d'analyse pour 2020-2021.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022.

RÉPONSE

À l'ordre d'enseignement collégial :

Mesure visant à favoriser les apprentissages en milieu de travail

En 2020-2021, l'enveloppe allouée pour la mesure visant à accroître les apprentissages en milieu de travail se chiffre à 1,6 M\$.

Alternance travail-études

En 2020-2021, l'enveloppe dédiée à l'ATE se chiffre à 4 M\$ pour les cégeps et à 500 k\$ pour les collèges privés subventionnés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022 pour les éléments suivants :

- a. améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
- b. examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec;
- c. développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
- d. mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger

RÉPONSE

La mesure 34 de la Stratégie, Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences, vise à favoriser la fluidité des parcours scolaires par la reconnaissance des apprentissages réalisés tant dans un contexte scolaire que par l'expérience. L'objectif final est de favoriser l'intégration professionnelle rapide et la progression des personnes sur le marché du travail. Elle regroupe 3 initiatives :

- b. Examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec

Les collèges sont habilités à analyser les dossiers scolaires, délivrer des équivalences au regard d'un diplôme québécois et peuvent demander un soutien financier pour l'analyse de dossiers plus complexes, comme ceux des personnes formées hors Québec. En 2020-2021, 75 000 \$ a été accordé pour des analyses scolaires de personnes formées à l'étranger, en plus de ce qui n'a pas nécessité ce soutien supplémentaire.

Pour les soutenir dans leurs tâches, les CERAC ont développé au fil du temps plusieurs outils pratiques auxquels ils peuvent se référer.

- c. Développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences

Le Ministère soutient financièrement les universités pour leur permettre de développer des services et des processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) rigoureux et efficaces et d'en accroître l'accessibilité, l'équité et la transparence. Depuis 2017-2018, le Ministère octroie annuellement 1,8 M\$ aux universités. À partir de 2021-2022, le Ministère prévoit allouer 2,8 M\$ par année aux universités.

Le Ministère finance également les travaux du groupe de travail interuniversitaire sur la RAC, qui a été mis sur pied sous la gouverne du Comité des affaires académiques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), par l'intermédiaire d'un contrat de services. Le contrat s'échelonne sur quatre ans, soit de juin 2018 à mars 2022 et il représente un montant total de 800 000 \$, ce qui correspond à 200 000 \$ par année. Pour l'essentiel, les activités du groupe de travail ont pour but d'assurer la concertation entre les universités au sujet de leur vision de la RAC et de leurs pratiques en la matière.

- d. Mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et compétences

Cette mesure relève du ministère de l'immigration, de la Francisation et de de l'Intégration.

En 2020-2021, le Ministère a accordé une aide financière de 200 000 \$ à l'organisme Qualifications Québec, répartie sur deux ans, soit 100 000 \$ pour 2020-2021 et 100 000 \$ pour 2021-2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2021-2022 pour les éléments suivants :

- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale;
- b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques;
- c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

RÉPONSE

La mesure 36 de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, visant à accroître la fluidité des parcours de formation collégiale, est mise en œuvre grâce à deux mesures distinctes, soit : 1) Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques et 2) Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques

Le ministère de l'Enseignement supérieur a bonifié le financement des cours de formation spécifique pour les étudiants inscrits au cheminement Tremplin DEC. Il s'agit d'une mesure incitative afin que les établissements offrent rapidement des cours de formation spécifique dans le parcours des étudiants inscrits en Tremplin DEC, facilitant ainsi leur orientation scolaire en leur permettant d'explorer différents programmes d'études.

Les montants étant établis en fonction de la clientèle étudiante, la hauteur du financement accordé ne sera connue qu'ultérieurement.

Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique

Afin de favoriser le développement de passerelles DEP-AEC, une mesure budgétaire a été adoptée dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, afin de soutenir le développement de tels parcours. Pour l'année scolaire 2020-2021, une enveloppe de 200 k\$ est disponible pour cette mesure.

Au cours de l'année 2020-2021, une nouvelle passerelle a été financée alors que d'autres projets devraient être déposés au cours des prochaines semaines : Cégep de Thetford : Techniques de fabrication additive (ELC.2W) (25K\$), avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemins

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les journées de consultation en santé mentale des étudiants, fournir le calendrier des rencontres de suivi, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès verbaux, les prochaines étapes des travaux et les sommes engendrées pour chacune des rencontres

RÉPONSE

À l'hiver 2020, le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé des travaux devant mener à l'élaboration d'un plan d'action en santé mentale à l'enseignement supérieur. Pour ce faire, il a documenté les enjeux liés à la santé psychologique étudiante exposés dans la littérature scientifique ainsi que les solutions retenues par certaines administrations gouvernementales. Ce sujet a également été abordé à la Table d'échange entre le Ministère et les associations étudiantes.

De plus, le 11 mars 2020, le sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur alors en poste annonçait son intention de constituer un comité consultatif de haut niveau composé de représentants du Ministère et de ses partenaires à l'enseignement supérieur. La Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec et le Bureau de coopération interuniversitaire ont été invités à désigner des représentants chargés d'alimenter la réflexion ministérielle au sujet des enjeux et des besoins en matière de santé mentale dans les établissements d'enseignement supérieur. En raison de la crise sanitaire, le comité s'est réuni pour la première fois à l'automne 2020. Depuis, le comité s'est réuni à cinq reprises et il a pour mandat de collaborer à la recherche d'actions porteuses en matière de santé mentale étudiante. La liste des membres de ce comité ainsi que le calendrier des rencontres est disponible en annexe.

Afin d'enrichir sa réflexion au sujet des mesures prioritaires à mettre en place dans le plan d'action, le Ministère a tenu, les 26 et 27 janvier 2021, des journées de consultation interdisciplinaires et interordres. Cet événement a regroupé des représentants des établissements collégiaux et universitaires et plusieurs partenaires, dont les fédérations étudiantes, les groupes syndicaux et les organismes partenaires du milieu de l'enseignement supérieur ou travaillant dans le domaine de la santé mentale.

Le Plan d'action sur la santé mentale étudiante en l'enseignement supérieur sera mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire de l'automne 2021.

Annexe : Comité consultatif sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur**Liste des membres**

| MEMBRE | TITRE |
|--|---|
| Ministère de l'Enseignement supérieur | |
| Mariannik Toutant | Chef d'équipe des affaires étudiantes |
| Andra Lorent | Conseillère aux politiques |
| Réseau collégial public | |
| Danielle Malkassoff | Directrice de services aux étudiants Cégep de Saint-Laurent |
| Alain Aubuchon | Directeur de la vie étudiante Cégep de Saint-Jérôme |
| Geneviève Rey-Lescure | Conseillère aux affaires éducatives, responsable du Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) Fédération des cégeps |
| Éric Bédard | Psychologue Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu |
| Hélène Bailleu | Directrice générale Cégep régional de Lanaudière |
| Réseau collégial privé | |
| Lyne Tremblay | Directrice adjointe Collège LaSalle |
| Manon Bouchard | Chargée de projet Association des collèges privés du Québec |
| Réseau universitaire | |
| Virginie Allard-Cameus | Directrice Centre de santé et de consultation psychologique Université de Montréal |
| Julie Lane | Professeure Directrice, Centre RBC d'expertise universitaire en santé mentale destiné aux enfants, adolescents et aux jeunes adultes Université de Sherbrooke |
| Gina Gagnon | Directrice Services aux étudiants Université du Québec à Chicoutimi |
| Stéphanie Gadoury | Directrice des services-conseil Service de la vie étudiante Université du Québec à Montréal |
| Mégane Girard | Agente de recherche Réseau de l'Université du Québec – siège social |
| Fédérations étudiantes | |
| Jade Marcil | Présidente, Union étudiante du Québec (UEQ) |
| Hadrien Chénier-Marais | Président, Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) |
| Noémie Veilleux | Présidente, Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) |

Calendrier des rencontres

1. 1^{er} octobre 2020
2. 21 octobre 2020
3. 9 novembre 2020
4. 17 février 2021
5. 18 mars 2021

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la réflexion sur les universités québécoises, fournir la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

En mai 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'alors a mandaté le scientifique en chef pour créer un groupe de travail afin de réfléchir aux enjeux de l'Université du XXI^e siècle. À la suite des travaux réalisés depuis plus d'une année ainsi que des consultations tenues au cours du mois de novembre dernier sur l'Université du futur, le scientifique en chef a transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, en date du 1^{er} décembre 2020, un rapport final regroupant le Document de réflexion et de consultations, comportant 10 recommandations, et le Rapport des journées de délibération, auxquelles se sont ajoutées deux recommandations supplémentaires. Ce rapport final a été rendu public le 19 février 2021 sur le site Québec.ca.

1. Liste des participants, des comptes rendus, des ordres du jour et des procès-verbaux des consultations

L'ensemble de ces informations a été rendu public dans le rapport final sur l'université du futur.

2. Prochaines étapes

Afin d'assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport, un comité-conseil composé notamment de hauts fonctionnaires et du scientifique en chef, présidé par M^{me} Émilie Foster, adjointe parlementaire de la ministre, a été créé en février 2021. Ce comité est notamment chargé de proposer des actions et des mesures reliées à l'ensemble des recommandations du rapport. Son mandat prendra fin en juin 2021. Les membres du comité pourraient toutefois être consultés ponctuellement pour le suivi de la mise en œuvre des mesures et actions retenues.

Pour donner suite à la recommandation du rapport portant sur la liberté académique, le comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique a été créé en mars 2021. Sous la présidence de M. Alexandre Cloutier, vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones de l'Université du Québec à Chicoutimi, ce comité aura comme mandat de rédiger une proposition d'orientations gouvernementales sur la liberté académique et de déterminer le meilleur véhicule pour la reconnaître. Les travaux de ce comité ont débuté en mars 2021. Le rapport sera dévoilé à la fin de l'année 2021.

3. Sommes engendrées pour chacune des rencontres

L'organisation et la diffusion des 4 journées de consultation en virtuel en novembre 2020 ont coûté 18 396,00 \$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la bonification du soutien à l'encadrement du 21 août dernier qui prévoit des investissements en soutien matériel, pour l'encadrement pédagogique et pour le soutien psychosocial; ventiler par établissement les sommes versées pour chacune des catégories.

RÉPONSE

Les tableaux en annexe, présentent les investissements pour l'encadrement pédagogique, le soutien matériel et technologique ainsi que pour le soutien psychosocial, ventilés par établissement, pour chacune des catégories et pour chacun des trois réseaux pour 2020-2021.

Tableau 1

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les universités (en milliers de \$)

| Universités | Encadrement pédagogique des étudiants | Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants | Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition | Total |
|--|---------------------------------------|---|--|-----------------|
| Université Bishop's | 88,7 | 186,3 | 53,2 | 328,2 |
| Université Concordia | 976,1 | 2 049,7 | 585,6 | 3 611,4 |
| Université Laval | 1 489,0 | 3 126,9 | 893,4 | 5 509,3 |
| Université McGill | 1 365,3 | 2 867,1 | 819,2 | 5 051,6 |
| Université de Montréal | 1 859,3 | 3 904,7 | 1 115,6 | 6 879,6 |
| École des hautes études commerciales | 282,5 | 593,2 | 169,5 | 1 045,2 |
| École Polytechnique | 314,0 | 659,4 | 188,4 | 1 161,8 |
| Université de Sherbrooke | 928,2 | 1 949,2 | 556,9 | 3 434,3 |
| Universités du Québec | | | | |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue | 107,7 | 226,2 | 64,6 | 398,5 |
| Université du Québec à Chicoutimi | 213,1 | 447,6 | 127,9 | 788,6 |
| Université du Québec à Montréal | 1 014,9 | 2 131,2 | 608,9 | 3 755,0 |
| Université du Québec en Outaouais | 188,6 | 396,1 | 113,2 | 697,9 |
| Université du Québec à Rimouski | 168,8 | 354,4 | 101,3 | 624,5 |
| Université du Québec à Trois-Rivières | 386,8 | 812,3 | 232,1 | 1 431,2 |
| Institut national de la recherche scientifique | 96,6 | 202,8 | 58,0 | 357,4 |
| École nationale d'administration publique | 41,9 | 87,9 | 25,1 | 154,9 |
| École de technologie supérieure | 341,8 | 717,8 | 205,1 | 1 264,7 |
| Télé-université | 119,6 | 251,1 | 71,7 | 442,4 |
| Siège social de l'Université du Québec | 17,1 | 36,1 | 10,3 | 63,5 |
| Universités du Québec Ensemble | 2 696,9 | 5 663,5 | 1 618,2 | 9 978,6 |
| TOTAL DU RÉSEAU | 10 000,0 | 21 000,0 | 6 000,0 | 37 000,0 |

Tableau 2

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les cégeps (en milliers de \$)

| Cégeps | Encadrement pédagogique des étudiants | Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants | Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition | Total |
|--------------------------|---------------------------------------|---|--|-----------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 398,9 | 278,0 | 78,5 | 755,4 |
| Ahuntsic | 601,0 | 418,8 | 118,3 | 1 138,1 |
| Alma | 199,9 | 139,3 | 39,3 | 378,5 |
| André-Laurendeau | 351,3 | 244,8 | 69,1 | 665,2 |
| Baie-Comeau | 171,0 | 119,2 | 33,7 | 323,9 |
| Beauce-Appalaches | 264,6 | 184,4 | 52,1 | 501,1 |
| Bois-de-Boulogne | 330,3 | 230,1 | 65,0 | 625,4 |
| Champlain | 504,4 | 351,5 | 99,3 | 955,2 |
| Chicoutimi | 444,2 | 309,5 | 87,4 | 841,1 |
| Dawson | 662,1 | 461,4 | 130,3 | 1 253,8 |
| Drummondville | 267,7 | 186,5 | 52,7 | 506,9 |
| Édouard Montpetit | 686,1 | 478,1 | 135,0 | 1 299,2 |
| St-Félicien | 218,7 | 152,4 | 43,0 | 414,1 |
| Sainte-Foy | 606,2 | 422,4 | 119,3 | 1 147,9 |
| François-Xavier Garneau | 475,8 | 331,6 | 93,6 | 901,0 |
| Gaspésie et des Îles | 306,7 | 213,7 | 60,4 | 580,8 |
| Gérald Godin | 191,8 | 133,7 | 37,8 | 363,3 |
| Granby Haute-Yamaska | 242,7 | 169,1 | 47,8 | 459,6 |
| Héritage | 191,3 | 133,3 | 37,6 | 362,2 |
| St-Hyacinthe | 437,5 | 304,9 | 86,1 | 828,5 |
| Saint-Jean-sur-Richelieu | 363,3 | 253,1 | 71,5 | 687,9 |
| Saint-Jérôme | 505,2 | 352,0 | 99,4 | 956,6 |
| John Abbott | 539,3 | 375,8 | 106,1 | 1 021,2 |
| Jonquière | 445,7 | 310,5 | 87,7 | 843,9 |
| Régional de Lanaudière | 622,7 | 433,9 | 122,5 | 1 179,1 |
| La Pocatière | 252,4 | 175,9 | 49,7 | 478,0 |
| Saint-Laurent | 390,4 | 272,0 | 76,8 | 739,2 |
| Lévis-Lauzon | 350,6 | 244,3 | 69,0 | 663,9 |
| Limoilou | 516,7 | 360,0 | 101,7 | 978,4 |
| Lionel Groulx | 488,8 | 340,6 | 96,2 | 925,6 |
| Maisonneuve | 506,6 | 353,0 | 99,7 | 959,3 |
| Marie-Victorin | 375,3 | 261,5 | 73,9 | 710,7 |
| Matane | 193,4 | 134,8 | 38,1 | 366,3 |
| Montmorency | 640,8 | 446,5 | 126,1 | 1 213,4 |
| Outaouais | 493,0 | 343,5 | 97,0 | 933,5 |
| Rimouski | 471,9 | 328,8 | 92,9 | 893,6 |
| Rivière-du-Loup | 230,5 | 160,6 | 45,4 | 436,5 |
| Rosemont | 429,0 | 299,0 | 84,4 | 812,4 |
| Sept-Îles | 170,1 | 118,5 | 33,5 | 322,1 |
| Shawinigan | 219,8 | 153,2 | 43,3 | 416,3 |
| Sherbrooke | 535,4 | 373,0 | 105,4 | 1 013,8 |
| Sorel-Tracy | 185,8 | 129,4 | 36,6 | 351,8 |
| Thetford | 218,8 | 152,4 | 43,1 | 414,3 |
| Trois-Rivières | 423,6 | 295,1 | 83,4 | 802,1 |
| Valleyfield | 287,8 | 200,6 | 56,7 | 545,1 |
| Vanier | 515,3 | 359,1 | 101,4 | 975,8 |
| Victoriaville | 303,4 | 211,4 | 59,7 | 574,5 |
| Vieux-Montréal | 572,4 | 398,9 | 112,7 | 1 084,0 |
| Total | 18 800,0 | 13 100,0 | 3 700,0 | 35 600,0 |

Tableau 3

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les collèges privés (en milliers de \$)

| Collèges privés | Encadrement pédagogique des étudiants | Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants | Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition | Total |
|---|--|--|---|----------------|
| Campus Notre-Dame-de-Foy | 72,4 | 54,3 | 18,1 | 144,9 |
| Collège André-Grasset (1973) inc. | 82,5 | 61,9 | 20,6 | 165,1 |
| Collège Bart (1975) | 26,1 | 19,6 | 6,5 | 52,3 |
| Collège Centennial | 1,9 | 1,4 | 0,5 | 3,8 |
| Collège Ellis, campus de Drummondville | 35,2 | 26,4 | 8,8 | 70,5 |
| Collège Ellis, campus de Trois-Rivières | 27,6 | 20,7 | 6,9 | 55,1 |
| Collège International des Marcellines | 4,8 | 3,6 | 1,2 | 9,5 |
| Collège international Marie de France | 16,0 | 12,0 | 4,0 | 32,0 |
| Collège Jean-de-Brébeuf | 104,7 | 78,5 | 26,2 | 209,3 |
| Collège Laflèche | 89,5 | 67,1 | 22,4 | 178,9 |
| Collège LaSalle | 270,3 | 202,7 | 67,6 | 540,5 |
| Collège Marianopolis | 128,8 | 96,6 | 32,2 | 257,7 |
| Collège Mérici | 61,4 | 46,1 | 15,4 | 122,8 |
| Collège O'Sullivan de Montréal inc. | 34,0 | 25,5 | 8,5 | 68,1 |
| Collège O'Sullivan de Québec inc. | 24,9 | 18,7 | 6,2 | 49,7 |
| Collège Stanislas inc. | 21,7 | 16,3 | 5,4 | 43,5 |
| Collège Universel - Campus Gatineau | 18,6 | 14,0 | 4,7 | 37,3 |
| Collège TAV | 54,0 | 40,5 | 13,5 | 108,1 |
| Collégial international Sainte-Anne | 18,6 | 14,0 | 4,7 | 37,2 |
| École de musique Vincent d'Indy | 5,2 | 3,9 | 1,3 | 10,3 |
| École de sténographie judiciaire | 2,1 | 1,5 | 0,5 | 4,1 |
| École nationale de cirque | 21,5 | 16,1 | 5,4 | 43,0 |
| Institut Teccart | 58,0 | 43,5 | 14,5 | 116,0 |
| Séminaire de Sherbrooke | 20,1 | 15,1 | 5,0 | 40,3 |
| Total | 1 200,0 | 900,0 | 300,0 | 2 400,0 |

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Fournir toute mesure, action et budget octroyé afin d'inclure le thème du racisme dans les programmes de sciences de l'éducation.

RÉPONSE

Cette question sera répondue par le ministère de l'Éducation.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**

Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 18 octobre 2018 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.

RÉPONSE

En 2020-2021 les établissements suivants ont transmis leur politique linguistique au ministère de l'Enseignement supérieur:

- Cégep de l'Abitibi Témiscaminque;
- Cégep de Sainte-Foy;
- Collège André-Grasset (1973) inc.;
- Collège Ellis, campus de Drummondville;
- Collège Ellis, campus de Trois-Rivières;
- École nationale du cirque;
- École de sténographie judiciaire;
- Collège TAV;
- Collège Universel;
- Institut Teccart;
- Séminaire de Sherbrooke;
- Université Concordia;
- HEC.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le eCampus qui est dans l'orientation 2 Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :

- a) les sommes investies,
- b) liste des membres du comité de co-construction,
- c) le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
- d) les notes produites et
- e) suivis apportés.
- f) État d'avancement des travaux

RÉPONSE**a) Les sommes investies**

Les sommes investies pour la mise en place du Campus numérique, au cours de l'année 2020-2021, totalisent 61 239,79 \$ en fonctionnement et 414 850,00 \$ en investissement, pour un total général de 476 089,79 \$.

Les données présentées sont provisoires, en date du 28 février 2021.

b) c) d) e) f) Avancement du projet eCampus et la formation à distance en enseignement supérieur

En 2020-2021, des consultations dans le cadre du projet Campus numérique ont été tenues :

Conseil de gouvernance : Ces rencontres aux deux mois visent à orienter et superviser les travaux à haut niveau.

Comité de mise en œuvre : Ces rencontres mensuelles permettent aux membres d'effectuer le suivi d'avancement des travaux, et de proposer les orientations stratégiques du projet.

Organisation de journées de consultation (étudiants et personnels) :

Des ateliers de travail ont eu lieu 9 et 10 septembre 2020 avec les utilisateurs de la future plateforme pour recueillir leurs besoins, et avec le réseau, pour réfléchir collectivement au mandat et au fonctionnement de la plateforme.

Création de groupes de travail (micro-comités) :

Des travaux ont été menés à l'automne 2020, entre le ministère de l'Enseignement supérieur et des représentants des réseaux collégial, collégial privé et universitaire. Ceux-ci ont eu pour objectif d'amorcer les réflexions quant au contenu du répertoire d'offre de cours et de programmes en FAD, la reconnaissance des équivalences, le financement de la FAD ainsi que la gestion de la carte des programmes du collégial. Plus de quinze rencontres d'une durée de plus de deux heures ont permis aux trois micros-comités de prendre des décisions permettant la poursuite des travaux du développement du Campus numérique.

Un appel à projets a été lancé en février 2020 par le Ministère pour soutenir l'innovation en matière d'environnement numérique d'apprentissage (ENA) institutionnel dans les établissements collégiaux et universitaires. Grâce à un investissement de 40 millions de dollars annoncé précédemment, sept projets de collaboration pourront se concrétiser.

Échéancier

L'échéancier prévoyait la mise en œuvre progressive du projet avec une livraison par phases des différentes composantes à compter de l'automne 2020.

Dans le contexte de pandémie, le déploiement du Campus numérique (CN, anciennement eCampus) a été modifié afin de mettre en place des actions ciblées visant particulièrement à soutenir les différents acteurs pédagogiques de l'enseignement supérieur dans l'adaptation de leurs cours dans un contexte de formation à distance (FAD) (développement de l'offre de FAD, ressources éducatives numériques).

Le Campus numérique demeure une des priorités du Ministère.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

1. Concernant l'accès à l'information:
- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2020-2021.
 - b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2020-2021
 - c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2020-2021.

RÉPONSE

- 1.
- a) Aucun effectif supplémentaire n'a été affecté en 2020-2021.
 - b) L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2020-2021 des ministères et organismes.
 - c) L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2020-2021 des ministères et organismes.